

6211-24-091

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
Mme LINDA ST-MICHEL, commissaire

**PROJET DE PARC ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK – PICARD – SAINT-ANTONIN –
WOLASTOKUK SUR LE TERRITOIRE DES MRC DE KAMOURASKA, DE TÉMISCOUATA
ET DE RIVIÈRE-DU-LOUP PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE PPAW S.E.C.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 24 juillet 2024 à 13 h 30
Hôtel Levesque
Salon Lucien-Levesque
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 24 JUILLET 2024

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM9)

Mme Mélodie Mondor 3

MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP (DM22)

Mme Patricia Trudel 17

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM21)

M. Étienne Parent, Mme Brigitte St-Amour 26

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM5)

M. Luis Calzado, M. Julien Hocq 35

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM15)

M. Jean Habel 43

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. ALEXANDRE RICHARD (présentation verbale) 53

M. ARNAUD MARCHAND (présentation verbale) 64

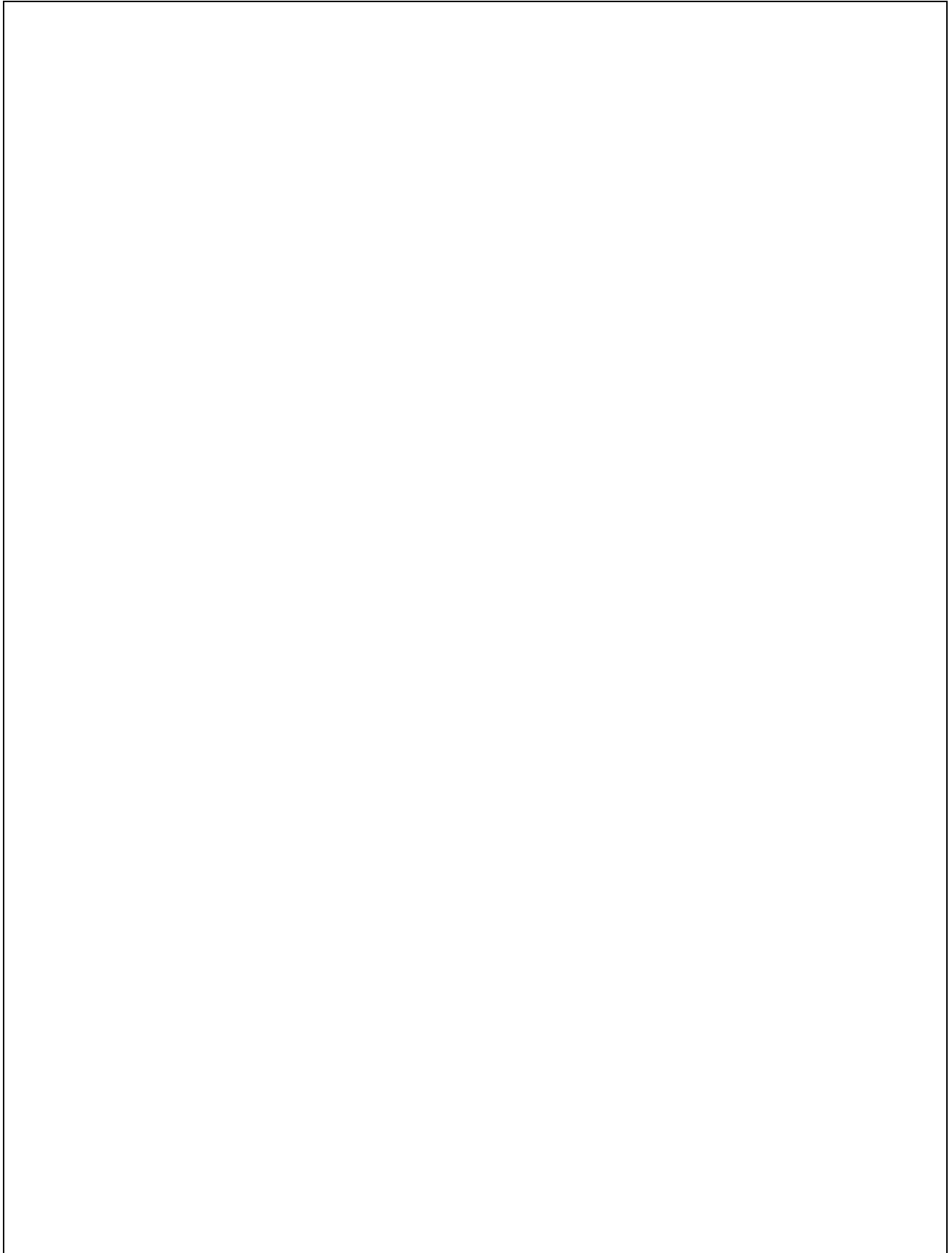
M. DOMINIQUE PÉPIN-GUAY (présentation verbale) 72

TABLE RÉGIONALE DES ÉLU.ES MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (DM7)

M. Bruno Paradis 80

ÉNERGIE ÉOLIENNE PPAW S.E.C. – INITIATEUR DU PROJET

M. Jean-François Thériault (rectification) 87



SÉANCE DU 24 JUILLET 2024
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk.

10 D'abord, quelques remarques concernant la séance de cet après-midi:

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Par la suite, la commission d'enquête pourrait échanger avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue.

15 Nous avons aussi réservé un peu de temps pour les personnes qui ne se sont pas inscrites avant le 8 juillet dernier et qui aimeraient s'exprimer de façon spontanée. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous inscrire au registre à l'accueil. Pour les gens qui nous suivent à distance, vous n'aurez qu'à remplir le formulaire prévu à cet effet dans l'onglet réservé au dossier, sur le site Web du BAPE, ou téléphoner au 1 800 463-4732, poste 6. Les intervenants seront appelés par ordre
20 d'inscription.

Cet après-midi, nous avons huit présentations de prévues à l'horaire.

25 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Dans cette perspective, les propos diffamatoires ou non respectueux, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ne seront pas tolérées.

30 Tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau, sur le site Web, ainsi que dans les centres de consultation ouverts pour la durée du mandat. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la documentation à partir des centres de consultation, dont vous trouverez la liste à l'accueil et sur le site Web du BAPE. Je mentionne

également que toutes les webdiffusions des séances publiques sont disponibles sur le site Web et la page Facebook du BAPE.

35

Vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant ou d'une participante.

40

Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

45

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devrez vous inscrire au registre à l'accueil pour les gens en salle. Les personnes à distance pourront remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission, sur le site Web du BAPE, ou encore composer le 1 800 463-4732, poste 6. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels.

50

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, et ce, jusqu'au 31 juillet prochain. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avvertir Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission. À défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification.

55

Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web, sur la page du mandat de la commission, de même que dans le Facebook en direct. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

60

65

Mme MÉLODIE MONDOR

70

COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM9)

LA PRÉSIDENTE :

75

J'invite maintenant à l'avant, à la table des intervenants, madame Mélodie Mondor, du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

– Bonjour. Prenez le temps de vous installer.

Mme MÉLODIE MONDOR :

80

Bonjour, tout le monde. Bien heureuse d'être avec vous aujourd'hui. Donc, je me lance?

LA PRÉSIDENTE :

85

Oui, lancez-vous. Vous disposez de 15 minutes.

Mme MÉLODIE MONDOR :

90

Excellent. Donc, je suis Mélodie Mondor, directrice générale du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent. Le Collectif régional de développement est un organisme à but non lucratif qui a été créé par les huit MRC du Bas-Saint-Laurent suite à l'abolition des conférences régionales des élus à la grandeur du Québec. Donc, on comprend qu'à ce moment-là, le gouvernement envoie la compétence en développement local et régional aux MRC de chacune des régions.

95

Ici, au Bas-Saint-Laurent, on est reconnu pour notre forte capacité à se concerter, à développer des projets communs, et donc nos MRC ont décidé de se regrouper au sein d'une organisation pour les soutenir dans l'exercice de leurs compétences en développement régional.

100 On est donc administré par les huit MRC du Bas-Saint-Laurent qui consentent à une contribution annuelle, mais vous verrez que l'objectif de ma présentation aujourd'hui, c'est vraiment de vous démontrer la grande importance, l'effet structurant des revenus éoliens générés dans la région du Bas-Saint-Laurent pour le développement de ses communautés en appui par le milieu municipal.

105 Donc, le Collectif régional de développement, sa mission, c'est de favoriser la concertation intersectorielle entre les élus municipaux, les ministères, les partenaires de développement, acteurs de la société civile, pour établir ensemble une vision de développement puis un plan régional de développement, de développer puis d'administrer des ententes et projets structurants, puis d'offrir de la gestion de fonds confiés par des partenaires.

110 Puis vous verrez que les principaux fonds que nous administrons pour les MRC du Bas-Saint-Laurent sont, leurs origines sont les revenus d'opération des parcs éoliens Nicolas-Riou et Roncevaux, qui se trouvent dans la MRC d'Avignon. Donc, mise en contexte, c'est bien fait.

115 Le développement, on peut revenir un peu sur le développement de la filière éolienne dans l'est du Québec qui, aujourd'hui on le sait, fait école partout au Québec dans son modèle de développement, en partenariat égalitaire avec les communautés.

120 Évidemment, le début du déploiement de la filière éolienne se fait de façon très progressive, à la pièce, puis assez rapidement, autour des années 2007-8, les MRC décident de se mettre en commun dans des projets de plus grande envergure et revendiquent le fait de développer le tout en partenariat avec les communautés.

125 Ici, au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, il y a deux régies intermunicipales qui se créent, donc des entités qui sont créées par les MRC à partir d'investissements qui proviennent du milieu municipal pour investir dans des projets de développement éolien.

130 Au Bas-Saint-Laurent, on investit de façon conjointe avec la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, qui s'appelle au départ « Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent », une société

en commandite qui deviendra par la suite une régie intermunicipale, avec la Régie intermunicipale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

135 Donc, ces deux régies agissent ensemble, investissent dans deux parcs éoliens, le parc éolien Nicolas-Riou, situé dans la MRC de Rimouski-Neigette et Les Basques, et le parc éolien Roncevaux dans la MRC d'Avignon, puis tout ça prend son envol au même moment où la Conférence régionale des élus est abolie.

140 Donc, vous comprendrez qu'ici, on souhaitait maintenir une capacité de faire du développement régional forte, en cohésion entre MRC, et donc les MRC décident, plutôt que de se séparer uniquement les revenus entre elles et la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk, qui est également partenaire, membre de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, mais décident plutôt que de séparer ça en 9, de séparer en 10.

145 Donc, il y a 8... chacune des MRC prend un dixième des revenus, la Première Nation, mais elles décident de réserver un dixième de ces revenus-là, donc les MRC décident de réserver une partie de ce qu'elles pourraient prendre pour l'investir dans des projets de développement régional et financer leur organisme de développement régional, le Collectif régional de développement.

150 Donc, ici, au Bas-Saint-Laurent, dans un contexte où est-ce qu'à l'époque, on est vraiment dans une période où il y a moins d'investissements – on connaît la période d'austérité de cette époque-là –, ça permet au Bas-Saint-Laurent de garder une organisation de développement régional, du personnel qui peut être affecté à des projets de développement, qui sortent parfois des politiques, des orientations gouvernementales ou des programmes normés.

155 Ainsi, la région du Bas-Saint-Laurent, c'est vraiment ça, son modèle de développement, c'est sa particularité. Il n'y a pas d'organisation équivalente ailleurs au Québec, actuellement.

160 Évidemment, il y a des tables d'élus, des regroupements de MRC, mais de l'ampleur du CRD, il n'y en a pas, puis la raison est fort simple : quand je parle avec mes collègues des autres régions, ils disent : « Mais comment vous faites? Vous êtes donc bien chanceux d'avoir une organisation forte comme ça, avec une trentaine d'employés voués au développement de la région, en cohésion

avec les acteurs du milieu puis les entités gouvernementales. » Et la raison est fort simple : c'est qu'il y a une portion importante des revenus éoliens du Bas-Saint-Laurent qui sont dirigés vers notre organisation.

Ce modèle-là nous a permis de faire un effet levier vraiment important dans nos communautés pour le bénéfice des territoires, des communautés que nous habitons. Donc, avec des engagements d'un peu plus de 5 M\$ depuis 2017, on a réussi à générer des engagements financiers de partenaires multiples, dont plusieurs entités gouvernementales, ministères, de 55 M\$.

Donc, c'est pour ainsi dire : avec 1 \$ de l'éolien qui est investi via le Collectif régional de développement – puis là, je ne parle même pas des revenus éoliens qui sont investis par les MRC elles-mêmes dans leur territoire –, bien, on a réussi à faire 10 \$ d'investissements dans nos communautés.

Donc, l'effet structurant est extrêmement important ici, au bas Saint-Laurent, puis vous comprendrez que je vous en fais la démonstration aujourd'hui pour venir appuyer le développement du projet éolien PPAW, puisqu'il s'inscrit évidemment dans le même modèle de développement, puisque l'investissement s'est fait à partir de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, puis éventuellement l'Alliance éolienne de l'Est. Donc, voilà pour les investissements.

Mais vous comprendrez donc que souvent, les gens nous disent : « Bien, comment vous faites au Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, au niveau de l'acceptabilité sociale? » Bien, évidemment, au moment où ces projets-là se sont développés, l'acceptabilité sociale a beaucoup été basée sur le fait qu'on est dans un modèle qui est vraiment en partenariat avec les communautés, puis qui nous permet par la suite de réinvestir ces fonds-là directement dans nos milieux pour favoriser la cohésion puis une réponse concertée et intersectorielle dans différentes sphères de développement.

Donc, la valeur ajoutée, c'est la concertation des élus avec le milieu dans lequel ils évoluent à une échelle régionale, ce qui n'est pas nécessairement facilité actuellement ailleurs au Québec par le fait qu'il n'y a aucune instance régionale reconnue officiellement par le gouvernement du Québec.

195 Donc, ici, ça nous a permis de maintenir cette entité-là forte, entité qui nous permet... et
cohésion avec les acteurs du milieu qui nous permet d'avoir une réponse qui est vraiment adaptée
à nos priorités régionales de développement, puisqu'il y a un contact avec la société civile, avec les
grandes institutions d'enseignement, santé, et caetera, qui est vraiment maintenue de façon
importante.

200 Donc, le modèle éolien nous permet d'agir sur les priorités de la région, dont certaines,
évidemment, sont de nature environnementale puisqu'on est dans un BAPE, ça vaut la peine de le
mentionner, bien évidemment, puis de répondre avec agilité et proactivité à ces priorités-là, puisque
parfois, bien, on le sait, entre le moment où un élément, un enjeu de nature diverse émane dans un
205 milieu puis ensuite dans le Québec, bien, le temps pour que les politiques publiques puis les
programmes normés, les stratégies gouvernementales découlent, bien, il y a souvent un délai.

 Ça fait en sorte qu'ici, au Bas-Saint-Laurent, bien, on peut, comme je vous le dis, comme je
vous l'ai répété, agir avec agilité, innover dans de nombreux secteurs, le faire de façon concertée,
210 de façon intersectorielle, puis bien, ça nous permet, donc, souvent d'être un peu à l'avant-garde.

 Quand il y a des politiques, des programmes gouvernementaux qui arrivent, qui descendent
en région, bien, souvent, tadam! On est déjà organisé au Bas-Saint-Laurent. Pourquoi? Parce qu'on
a cette marge de manœuvre là à partir de revenus autonomes, de revenus en fonds propres.

215 Comment on fait ça? Donc, le Collectif régional de développement dispose d'une équipe, il y
a un personnel qui est fixe, on a une trentaine d'employés, 40 si on calcule aussi le fait qu'on est le
fiduciaire régional de la démarche COSMOSS Bas-Saint-Laurent, qui agit en prévention des
inégalités sociales et de santé auprès des jeunes de moins neuf mois à 30 ans et leur famille, mais
220 30 plus spécifiquement sur des enjeux plus « MRCins », proprement « MRCins ». Et donc, on agit
avec nos MRC.

 Les préfets sont les membres du conseil d'administration du CRD, les huit préfets et préfètes,
les directions générales participent, donc on agit comme un regroupement de MRC. C'est très
225 différent de l'époque de la CRÉ. Je me tue à le répéter à nos partenaires, parce que de l'extérieur,
ça peut avoir l'air un peu de la même chose, mais en fait, on est davantage un regroupement de

MRC. Il n'y a rien qui se passe dans notre organisation sans qu'on ait eu des résolutions de l'ensemble des huit conseils de MRC du Bas-Saint-Laurent ou, du moins, des MRC qui sont intéressées à prendre part à un projet de nature régionale.

230

Et ça, ça nous permet, donc, d'avoir une très grande cohésion entre nous, puis avec nos partenaires, pour agir au bénéfice de nos communautés.

235

Comment on planifie? Comment on identifie les priorités régionales de développement? Le CRD instaure et supporte le forum des partenaires du développement régional, qui est une structure de concertation qui allie à la fois les membres de la table régionale des élus municipaux, donc les huit préfets et 10 maires et mairesses des villes centres et de centralités du Bas-Saint-Laurent, et les membres de la CAR, donc la Conférence administrative régionale, c'est-à-dire les directions régionales de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux en région.

240

Puis joints à ce bassin de participants là, des membres de la société civile dans trois grands axes de développement. Donc, une quinzaine d'organisations qui jouent un rôle de représentation pour leur secteur d'activité respectif, dans les secteurs du développement régional, puis plus à proprement dit, on peut penser au développement économique, dans le secteur du développement social et dans le secteur des ressources naturelles et de l'environnement.

245

Donc, en tout et partout, on parle d'un bassin d'un peu plus d'une centaine de partenaires qui se réunissent deux fois par année et qui établissent ensemble une vision de développement et un plan régional de développement. J'en ai apporté copie, je pourrai vous le remettre suite à la présentation.

250

Donc, c'est de cette façon-là qu'on a pu ici, au Bas-Saint-Laurent, avant, par exemple, des démarches comme celles d'identification de priorités dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour l'occupation et la vitalité du territoire qu'on appelle affectueusement la « stratégie au VT », bien, ça nous a permis aussi au Bas-Saint-Laurent d'avoir un an et demi pour se préparer, développer des priorités, le faire de façon réellement concertée avec les partenaires du milieu, parce qu'on le sait : quand des stratégies comme la stratégie au VT, puis elle est fantastique, cette stratégie, mais le temps est plutôt limité quand il faut se mettre à l'œuvre ensemble.

255

260 Donc, ça nous permet d'avoir le temps d'investir des fonds pour vraiment établir de façon très
avisée les priorités de notre région via le forum des partenaires. Il nous permet donc d'établir la
vision de développement qui est contenue dans le plan. C'est un plan quinquennal, un peu comme
à l'image de ce qui se faisait avec les CRÉ, puis donc, d'avoir nos grands axes de développement
qui sont la gouvernance régionale, l'occupation et la vitalité du territoire, le développement
économique, les ressources naturelles et l'environnement et le développement social.

265 Par la suite, évidemment, un plan régional de développement, c'est un plan qui donne de
grandes orientations, ce n'est pas un plan d'action. Donc, comment on se met en action par la suite?
Bien, c'est vraiment via différentes ententes et partenariats, puis c'est là que les revenus éoliens
viennent vraiment jouer un rôle extrêmement structurant et important, parce qu'ils nous permettent,
270 d'une part, de fédérer les MRC dans des projets de développement qui sont en cohérence avec les
politiques, les orientations gouvernementales, et d'attacher des partenariats, de stimuler la
participation d'acteurs de la société civile dans de grandes ententes qui nous permettent d'agir de
façon conjointe et non pas à la pièce sur des enjeux, des problématiques.

275 Donc, on utilise beaucoup la formule de l'entente sectorielle de développement pour nos
différents partenariats. C'est une formule qui est mise de l'avant par le ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation, donc qui est cohérente avec le secteur municipal.

280 Puis pour vous donner quelques exemples, je ne vais pas aller dans le détail, mais on peut
penser au financement de la table régionale des élus municipaux, qui a été en partie financée par
l'éolien avec du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, via une entente
sectorielle de développement. Donc, d'un point de vue administratif, c'est le Collectif régional de
développement qui administre les affaires financières, disons, de la table régionale.

285 Ça permet donc d'avoir cette structure-là de façon un peu plus sécuritaire, parce qu'on sait :
ailleurs, au Québec, ce type d'instances là ne sont pas officiellement formées, ne sont pas des
entités administratives officielles, puis elles sont financées uniquement par le volet du Fonds régions
et ruralité du ministère des Affaires municipales.

290 Ici, au Bas-Saint-Laurent, vu qu'il y a de l'argent aussi de l'éolien, ça assure une certaine stabilité, sécurité, où est-ce qu'on peut se projeter dans le temps avec une grande agilité.

295 Donc, on finance aussi toute la démarche d'attractivité et d'accueil au Bas-Saint-Laurent, donc marketing territorial régional, régionalisation de l'immigration. On soutient l'innovation via une entente sectorielle de développement, l'espace régional d'accélération et de croissance, puis on constitue aussi des fonds dédiés avec ces engagements financiers là à travers de grandes ententes.

300 Donc, on met, on dit : « Bonjour, on est le CRD, on regroupe les MRC, elles souhaitent faire un partenariat avec votre ministère ou avec vos organisations pour répondre à des grands enjeux de développement qui sont présents dans notre plan régional de développement. »

305 Donc, soutien au niveau du secteur bioalimentaire, également, avec un fonds d'investissement important. Le soutien au fonctionnement de nos organisations, également, qui travaillent dans ce secteur-là, puis d'un point de vue plus environnemental, on soutient la lutte aux espèces envahissantes, exotiques ou non exotiques.

310 Donc, d'un point de vue environnemental, mais ça nous a permis d'être proactif ici avec nos partenaires ministériels, Direction de la santé publique, ministère des Affaires municipales, ministère de l'Environnement, qui a conclu une entente sectorielle avec nous, qui nous permet de financer les travaux, par exemple, des organismes de bassins versants, du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. En développement social, également, une part extrêmement importante.

315 Donc, la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire, bien, peut-être vous dire que dans notre plan régional de développement puis dans la stratégie au VT, on est donc parti du travail de fond qui avait été fait ici pour réinvestir ça dans l'actuelle révision de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire, puis évidemment, il y a des priorités qui touchent l'environnement qui ont été mises de l'avant.

320 Je ne vais pas toutes les passer, mais peut-être porter mon attention sur prévenir, lutter, s'adapter aux changements climatiques, et favoriser la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables.

325 Donc, actuellement, c'est le CRD, Collectif régional de développement, qui est mandataire pour le moment chez les MRC de la révision de la stratégie. On utilise l'espace du forum des partenaires du développement régional pour faire tout ça, puis, bien, ça nous permet d'aller plus loin dans notre analyse des enjeux qui touchent notre milieu.

On veut aussi appuyer le développement des ressources naturelles et la protection des milieux naturels et de la biodiversité.

330 Puis dans le fond, bien, on comprend que dans les prochaines années, il y aura de nombreux investissements qui vont être permis au Bas-Saint-Laurent via les revenus autonomes générés via l'exploitation de la filière éolienne, en partenariat avec les communautés, et ça nous permet donc, le projet PPAW, bien, s'inscrit évidemment dans cette logique-là; c'est pourquoi on l'appuie chaudement.

335
340 Donc, voilà. Je pense que j'ai presque tout dit. Peut-être dans d'autres exemples de projets qui sont en cours de développement au Bas-Saint-Laurent qui sont financés par l'éolien, puis qui touchent l'environnement puis la réduction des gaz à effet de serre, on peut penser à la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent, la plus grande régie intermunicipale en transport collectif de personnes au Québec, qui comprend 96 municipalités, qui a récemment été mise en place puis qui demande une majoration de la taxe sur les carburants pour financer ses opérations ici, au Bas-Saint-Laurent. Donc, qui permettra vraiment d'agir de façon importante pour la réduction des gaz à effet de serre, la transition énergétique.

345 Une plateforme de covoiturage qui a été financée également par l'éolien. Puis évidemment, quand je vous dis ça, oui, c'est l'éolien, mais c'est également tout ce que ça génère comme partenariat avec nos partenaires ministériels.

350 L'entente sur les espèces envahissantes, la mise en place d'un bureau écosystème énergétique régional. Donc, vous savez, il y a eu des appels par le MEIE et le ministère de l'Environnement pour la mise en place d'écosystèmes énergétiques régionaux.

355 Ici, au Bas-Saint-Laurent, vous le savez, on est une région forestière, donc on est en train de mettre en place une importante démarche pour mailler l'ensemble des acteurs au niveau de la biomasse forestière résiduelle, afin de favoriser la transition du système de chauffage du mazout à de l'énergie renouvelable générée par la biomasse forestière.

360 Donc, bien, merci beaucoup pour votre écoute. On comprend donc que l'éolien au Bas-Saint-Laurent, bien, ça nous permet d'avoir un réel modèle de développement qui, bien que le terme est galvaudé, de développement durable, parce qu'il nous permet d'agir dans l'ensemble des secteurs de développement de notre région, dans le respect de l'environnement.

LA PRÉSIDENTE :

365 Merci, madame Mondor, pour votre présentation. On avait préparé quelques questions de précision pour vous.

Mme MÉLODIE MONDOR :

370 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

375 Puis finalement, la première question, vous y avez répondu parce qu'en conclusion. Je voulais vous demander, en fait, les prochaines initiatives d'investissements que vous prévoyiez faire, mais là, vous avez parlé, entre autres, de tout ce qui a trait au transport, donc vous y avez répondu en partie.

Mme MÉLODIE MONDOR :

380 Oui.

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais je comprends que vous soutenez plusieurs secteurs, puis c'est dans le sens de vos priorités identifiées dans votre plan régional que ça va s'aligner, finalement?

390 **Mme MÉLODIE MONDOR :**

395 Absolument. Dans le fond, il faut voir la démarche en cours de révision de la stratégie au VT, qui nous permet de raffiner les priorités régionales, et donc c'est sur cette base-là qu'on va former, dans les prochaines années, de nouvelles ententes et partenariats en matière de réponse à nos priorités régionales.

Donc, évidemment, l'éolien va permettre, via le CRD, de financer ces nouveaux partenariats-là puis d'agir comme effet levier.

400 **LA PRÉSIDENTE :**

405 Très bien. Dans un autre ordre d'idées, je profite de votre présence, il y a plusieurs participants en première partie d'audience publique qui sont venus poser des questions, puis il y en a plusieurs qui revenaient en disant ne pas avoir le portrait général du développement des projets en matière, bien, en fait, des projets de nature énergétique dans la région du Bas-Saint-Laurent, dans le fond, que les projets sont mis de l'avant à la pièce. Puis je voulais avoir votre avis à ce sujet-là.

Mme MÉLODIE MONDOR :

410 « De nature énergétique », on parle spécifiquement d'éolien ou plus largement?

LA PRÉSIDENTE :

415 On parle d'éolien ou, par exemple, on a entendu parler de la ligne électrique que Hydro-Québec prévoyait construire.

Mme MÉLODIE MONDOR :

Oui.

420

LA PRÉSIDENTE :

Donc, projets de nature énergétique autant éoliens que lignes haute tension ou autres dans la région du Bas-Saint-Laurent. Le portrait global de ces projets-là semble ne pas être présenté, c'est ce qu'on a entendu, donc je voulais avoir votre son de cloche à ce sujet-là.

425

Mme MÉLODIE MONDOR :

Oui.

430

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que, par exemple, vous avez déjà envisagé, via votre organisme, de faire des séances d'information, mais de façon plus globale sur ces projets-là à venir dans la région?

435

Mme MÉLODIE MONDOR :

Bien, t'sais, spécifiquement, ce n'est pas le Collectif régional de développement qui est responsable du développement éolien dans la région et de ce qui en découle.

440

Toutefois, on a produit, il y a déjà un an et demi, je crois, un feuillet qui est disponible sur notre site internet, parce qu'évidemment, on héberge la page du site internet de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, dont j'ai été secrétaire-trésorière pendant quelques années avant la création de l'Alliance éolienne de l'Est.

445

Puis sur cette page internet là, l'ensemble de l'information, il y a un feuillet de deux pages de façon... qui reprend d'ailleurs plusieurs des éléments visuels qui ont été déposés dans le mémoire qui vous a été acheminé pour expliquer le développement de la filière ici, au Bas-Saint-Laurent.

450 Mais je vous dirais que pour répondre plus spécifiquement à votre question sur ce qui s'en
vient, je pense que c'est toujours délicat pour les élus qui, finalement, sont administrateurs de cette
Régie intermunicipale de l'Énergie puis de l'Alliance, de venir expliquer quels sont les projets qui s'en
viennent dans la mesure où tout n'est pas clair encore.

455 Ça fait que je pense qu'il y a beaucoup d'ouverture de la part des élus pour partager ces
éléments d'information là dans un contexte où il y a des éléments qui sont clairs, conclus, stables,
t'sais.

460 Évidemment que ça va prendre une ligne de transport dans les prochaines années si
l'ensemble de ces projets-là se voit développé, mais je pense que c'est plus une question de *timing*,
peut-être. Je ne sais pas si j'arrive à répondre clairement à votre question, mais moi, j'ai toujours
senti qu'il y avait... t'sais, les séances sont publiques, de la Régie intermunicipale. Quiconque
souhaite y participer peut se présenter, les dates sont connues, sont diffusées publiquement. Donc,
évidemment, ces informations-là sont là, donc quiconque qui souhaite avoir de l'information peut
communiquer, puis on peut répondre à ces questions.

465 Puis pour ce qui est des revenus éoliens du Bas-Saint-Laurent, t'sais, administrés, par
exemple, par le CRD, bien, dans notre rapport annuel, c'est très, très clair qu'est-ce qui provient de
l'éolien, je vous donnerai également copie de notre rapport annuel.

470 Donc, dans l'ensemble des projets qui sont financés, bien, vous avez tout le temps le montage
budgétaire complet avec la portion qui provient des revenus éoliens. Donc, ça aussi, c'est de
l'information qui, bien que ce n'est pas une obligation qu'elle soit publique, est diffusée très largement
sur notre site internet via communiqués, et caetera.

475 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, merci. Vous pourrez déposer vos documents à madame St-Gelais, à l'accueil. Peut-être
madame St-Michel.

480

LA COMMISSAIRE :

Madame Mondor, une petite question qui va un peu dans le sens que vous venez nous présenter.

485

Mme MÉLODIE MONDOR :

Oui.

490

LA COMMISSAIRE :

On comprend que ce n'est peut-être pas l'organisation qui serait en mesure de faire un exercice de consultation, mais connaissant le milieu, est-ce qu'il vous vient en tête une plateforme ou un autre type d'organisation qui pourrait reprendre sous son aile, par exemple, un travail d'information sur les projets qui s'en viennent?

495

Mme MÉLODIE MONDOR :

Absolument. S'il y a une volonté, dans le fond, le CRD fait tout ce que les MRC souhaitent qu'il fasse pour les soutenir dans leur développement à l'échelle régionale. Donc, si les MRC souhaitent réaliser des consultations, réaliser des séances d'information, diffuser de l'information, bien, assurément qu'il peut mandater le CRD de le faire. Il faut juste en faire la demande, tout simplement.

500

LA COMMISSAIRE :

505

Parfait. Merci beaucoup.

Mme MÉLODIE MONDOR :

510

De rien.

LA PRÉSIDENTE :

515 Merci pour votre participation.

Mme MÉLODIE MONDOR :

520 Merci.

Mme PATRICIA TRUDEL
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP (DM22)

525 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter maintenant Patricia Trudel à la table à l'avant.
– Bonjour, madame Trudel.

530 **Mme PATRICIA TRUDEL :**

Bon après-midi. Donc, je me présente : Patricia Trudel, je suis la directrice générale de la MRC de Rivière-du-Loup. Je suis mandatée aujourd'hui pour vous présenter le mémoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

535 Monsieur Michel Lagacé, préfet de la MRC, également président de l'Alliance de l'Est, a eu l'opportunité de représenter l'Alliance de l'Est lors de la première série d'audiences en juin dernier.

540 Mais aujourd'hui, c'est l'ensemble des élus de la MRC de Rivière-du-Loup et de ses municipalités qui joignent leur voix à la mienne pour déclarer leur soutien au projet du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk.

Nous croyons fermement que le projet apportera des retombées significatives sur les plans économique, social et environnemental pour notre région.

545 Notre expertise développée par notre participation à d'autres projets éoliens actuellement en exploitation nous permet de démontrer l'impact direct que ces retombées ont eu sur les milieux dans les dernières années.

550 La MRC de Rivière-du-Loup est composée de 11 municipalités et de deux villes, et elles sont toutes collectivement investies dans un développement économique réalisé en harmonie avec l'environnement naturel et la qualité de vie des citoyens.

555 C'est à ce titre qu'en plus des projets auxquels la MRC participe à titre de partenaire dans la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent ou de l'Alliance de l'Est, nous sommes également partenaires égalitaires avec une entreprise privée pour le parc communautaire Viger-Denonville, qui est en exploitation depuis 2013.

560 11 ans d'exploitation nous permettent aujourd'hui de faire une démonstration sans équivoque de l'impact positif que les revenus ont pu avoir sur les communautés, autant d'accueil que les communautés qui participent à ce développement-là.

565 Cette participation dans les activités éoliennes a vraiment permis à la MRC également de cibler les énergies renouvelables comme une identité forte pour le territoire dans le cadre du déploiement de la signature d'innovation par le FRR du MAMACH.

570 Dans le cadre des projets éoliens, la MRC a vraiment deux rôles distincts. Il est important de les distinguer pour s'assurer ou pour comprendre la neutralité qui est nécessaire par la MRC de Rivière-du-Loup quand elle effectue des analyses de dossiers et les impacts sur le milieu des projets proposés.

575 En tant que membre de l'Alliance de l'Est, la MRC est un partenaire public, elle participe au financement et au partage des bénéfices, mais elle doit également remplir son rôle d'administration territoriale, notamment, en matière d'aménagement du territoire, qui est sa fonction première à titre de municipalité régionale de comté.

Cette distinction entre le rôle de partenaire public et d'administration territoriale est primordiale. Dès 2006, les élus ont convenu de l'importance d'avoir une vision territoriale, de s'assurer de la protection des paysages, de s'assurer d'une cohabitation qui est harmonieuse avec les usages.

580 Ils ont donc mis en place des outils de planification territoriale, qui est le *Règlement de contrôle intérimaire*, et, par la suite, son intégration au schéma d'aménagement et de développement révisé.

585 Les préoccupations qui étaient au cœur, en 2006, de la mise en place de cette réglementation qui animait le conseil, étaient la protection de la qualité des vies des résidents, la sécurité des biens et des personnes, la protection des corridors d'oiseaux migrateurs, la préservation des paysages à proximité des axes touristiques et des secteurs de villégiature.

590 Ils souhaitaient éviter l'encerclement visuel des villages, éviter de restreindre l'expansion future des villages, protéger les aires d'approche de l'aéroport et éviter la surcharge éolienne dans le paysage. Et c'est afin de répondre à ces préoccupations qu'ils ont mis des normes d'implantation.

595 À titre d'exemple, afin de protéger les paysages, il y a des normes de distance minimale qui ont été établies entre l'implantation potentielle d'éoliennes et le fleuve, entre l'implantation potentielle, les périmètres urbains, les autoroutes, les routes régionales, les routes collectrices et les pistes cyclables, notamment.

Afin d'assurer la sécurité, des normes d'implantation près des résidences, des chemins publics, des chemins de fer ont également établies.

600 Ce *Règlement de contrôle intérimaire* a été établi et entré en vigueur en 2006. Depuis, il a été modifié à cinq reprises. Donc, les modifications qui ont été établies par les élus étaient pour s'assurer que leur vision initiale était maintenue dans le temps. Les normes qui ont été modifiées l'ont été par des normes plus contraignantes. Donc, on est venu s'assurer que les normes établies par les distances près du fleuve, par exemple, ont été doublées, et sont passées à 4 000 mètres.

605 La planification de ces normes reposait sur des décisions qui étaient éclairées, qui étaient objectives concernant l'aménagement du territoire. Elles précédaient tout partenariat éventuel,

potentiel ou espéré à titre de partenaire public, et continuent encore aujourd'hui à orienter l'analyse de ces dossiers.

610

À titre de partenaire public, la MRC est convaincue que la présence des municipalités dès le début du projet a un impact favorable, et pour entendre les préoccupations locales de la communauté et les intégrer dès les prémises du projet.

615

De plus, les conseils, qu'ils soient locaux, qu'ils soient le conseil territorial par le Conseil de la MRC, offrent une plateforme d'échange et d'information qui est supplémentaire lors de leur participation à des projets éoliens.

620

Les retombées économiques sont un des éléments au cœur des discussions concernant la participation des municipalités à ces projets de développement.

625

Outre les impacts économiques directs, indirects, qui sont anticipés dans ce projet concernant la construction, l'exploitation, les emplois, tout ce qui a été énuméré par l'étude d'impact, notamment, qui souhaite à favoriser par le comité de liaison, par exemple, l'utilisation d'entreprises du milieu, le partage des bénéfices avec les municipalités partenaires, a fait l'objet d'interrogations, de questions concernant l'utilisation de ces sommes-là.

630

Pourquoi ces sommes sont importantes pour la MRC, sont importantes pour les municipalités? Comment ça impacte directement la vie des citoyens? Notre expérience dans nos projets nous permet vraiment d'en faire une démonstration à laquelle je vais pouvoir vous énumérer certains exemples qui sont concrets, qui ont eu lieu.

635

Les revenus éoliens ont contribué à dynamiser l'économie de nombreuses municipalités de par la fiscalité municipale, l'augmentation des responsabilités qui sont octroyées aux municipalités, leur complexité. Ça impacte définitivement la capacité des milieux à remplir leurs compétences, tout en gardant en tête de minimiser l'impact sur l'impôt foncier.

En diversifiant les revenus, les municipalités peuvent répondre à leurs obligations et aussi investir dans des projets qui améliorent la qualité de vie des citoyens.

640 La MRC est un gouvernement désigné de proximité. On voit nos compétences déléguées
augmenter de manière constante et considérable. Pour assumer ces nouvelles compétences ou les
compétences qui se sont complexifiées avec le temps, la MRC de Rivière-du-Loup, en une période
de 10 ans, a dû doubler ses effectifs en ressources humaines.

645 Les programmes gouvernementaux qui nous sont offerts pour remplir ces obligations-là,
automatiques ou en quasi-totalité, impliquent une contribution du milieu. Donc, 20 %, 30 %, des fois
50 % doivent être investis pour avoir accès aux subventions gouvernementales.

650 Comment remplir ces obligations sans automatiquement impacter les municipalités,
augmenter leur quote-part, donc automatiquement augmenter la taxation foncière qui est imposée
aux citoyens? Les relevés éoliens nous ont permis, dans plusieurs dossiers, d'arriver à amoindrir
ces impacts-là, tout en continuant à mettre de l'avant des projets vraiment structurants.

655 Nous avons le parc, comme je vous disais, éolien communautaire Viger-Denonville, qui est en
exploitation depuis une période de 10 ans. C'est un projet de 24,6 mégawatts, et ça a permis le
versement de 17,7 M\$ en bénéfices nets. De ce montant, il y a 2,5 millions qui ont été redistribués à
des organismes du milieu par le Fonds Viger-Denonville, un programme d'aide qui est géré par la
MRC.

660 Donc, ce fonds reconnaît l'importance des organisations sur son territoire, souhaite aider,
améliorer à développer les milieux de vie pour la population et les conditions socioéconomiques du
milieu.

665 Elle reconnaît également l'importance de son rôle dans le partage de la richesse collective. En
portant toujours une attention particulière aux populations vulnérables, on donne des subventions à
diverses organisations qui œuvrent dans des champs d'activités variés : du développement social,
communautaire, de la préservation et mise en valeur du territoire, de la culture, de la protection de
l'environnement, de soutien et développement d'infrastructures récréatives, touristiques, soutien au
développement économique et soutien aux événements d'envergure ou porte-étendard.

670

675 À titre d'exemple, en 2019, la Maison Desjardins des soins palliatifs souhaitait développer un projet unique de centre de jour afin d'augmenter les services qui étaient offerts aux personnes ayant une maladie incurable et à leur famille, de leur permettre un lieu de répit. C'est ainsi que 150 000 \$ de ce fonds qui ont été dédiés à ce projet-là. Ça a permis un accès direct à des soins palliatifs de qualité pour la population qui utilise leurs services.

680 Le Carrefour d'initiatives populaires, qui est un organisme de notre région assurant les services en sécurité alimentaire, a vu, depuis 2015, de l'aide financière d'un montant de 127 500 \$. L'aide financière a été octroyée pour assurer leur mission, mais également considérant les besoins grandissants de la population, donc plusieurs aides financières leur ont permis de maintenir leurs activités ou d'agrandir leur offre de service.

685 La Maison l'autnid, les Trajectoires Hommes du KRTB, la Manne rouge, la Société du parc Kiskotuk, l'Association Multi-Défis sont des exemples d'organismes de la région qui ont vraiment bénéficié de fonds.

690 Le projet éolien Nicolas-Rioux, Roncevaux, c'est un projet dans le cadre de l'Alliance de l'Est pour lequel nous ne sommes pas hôtes du projet, mais pour lequel nous recevons des bénéfices, et les élus ont fait le choix de conserver une partie des sommes à la MRC pour nous aider à développer nos compétences et accomplir nos obligations.

695 C'est 2,13 M\$ qui ont été conservés dans ce fonds-là depuis la réception des premiers bénéfices. C'est un fonds qu'on utilise pour des projets territoriaux, pour des projets de mise en commun. Dans les dernières années, on a mis en place un réseau de télécommunications d'urgence pour les services incendie, donc maintenant, nous sommes propriétaires de notre réseau de télécommunications pour l'ensemble des services incendie du territoire.

700 On profite aussi de ce fonds pour mettre en place des études de regroupement, pour favoriser la coopération municipale. Donc, c'est des leviers qui nous permettent par la suite, vraiment, des bénéfices directs aux municipalités, parce qu'il y a des mises en commun, notamment en matière résiduelle.

705 Et il est intéressant de mentionner qu'un montant de 250 000 \$ en provenance du fonds a été affecté à titre de contribution du milieu pour le déploiement de la signature innovation de la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre du programme du MAMACH. Donc, ça a permis de créer un fonds de 1,5 million avec la participation du gouvernement du Québec, qui était dédié explicitement aux projets d'énergies renouvelables ou d'évitement de l'enfouissement concernant les matières résiduelles.

710 C'est un fonds qui est accessible autant aux organisations municipales, communautaires, qu'aux entreprises privées, et ça permet de développer des projets et qui développés dans les prochains mois. La majorité des projets sera déployée dans les prochains mois, qui s'orientent sur des axes concernant les énergies renouvelables, autant la biométhanisation que l'énergie solaire, que l'autonomie énergétique, ou éviter l'enfouissement, ou de tenter de trouver les solutions et alternatives à l'enfouissement avec des valeurs ajoutées, énergétiques ou non.

720 Les bénéfices éoliens dans ce dossier-là nous ont vraiment permis de réinvestir puis de continuer la part de la MRC dans la transition énergétique. C'est pourquoi la MRC de Rivière-du-Loup trouve que l'opportunité est exceptionnelle pour nos communautés de déploiement de ce parc.

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

725 Merci, madame Trudel, pour votre présentation. Je vais passer la parole à ma collègue, madame St-Michel.

LA COMMISSAIRE :

730 Merci pour votre mémoire. À la page 8, en fait, en guise de conclusion, vous soulignez que le projet « *s'aligne parfaitement avec [votre] vision de croissance économique durable et de développement régional.* »

735 Est-ce que c'est simplement... bien, pas « simplement » : est-ce que c'est supporté
essentiellement par l'éolien, par la présence de projets éoliens comme celui-ci qu'on étudie, mais
740 possiblement les seconds dans le futur, qui va faire en sorte que votre vision de développement
économique, votre vision de développement va pouvoir prendre toute sa place, ou vous avez quand
même d'autres visions qui peuvent être supportées par d'autres activités?

740 Parce qu'à vous entendre parler, on voit que l'éolien est une manne, si je peux m'exprimer
comme ça, quand même, relativement importante, qui, avec un horizon moyen terme, peut être
745 attractif, mais est-ce que votre développement régional, votre vision de développement économique,
développement durable, est basée en très grande partie sur les projets éoliens ou autres?

745 **Mme PATRICIA TRUDEL :**

C'est définitivement un levier à la mise en place de projets. Donc, en termes de délai,
d'échéancier, parfois, de développement d'un projet, si les fonds éoliens n'étaient pas disponibles,
750 assurément qu'on serait face à des échéanciers, à des délais à l'obtention, par exemple, de quotes-
parts des municipalités. Donc, c'est vraiment un levier structurant que oui, on utilise, et énormément,
pour travailler le développement.

755 Par exemple, l'étude de regroupement qui a été faite pour les municipalités, bien, on a utilisé
l'argent éolien pour aller étudier les possibilités de regroupement, donc venir vraiment faire le tour
des compétences municipales et de voir entre elles quelles compétences pourraient être mises en
commun, pas nécessairement avec la MRC, entre les municipalités locales, est-ce qu'il y a des liens
ou des relations qui pouvaient être créées entre elles pour améliorer le service aux citoyens.

760 Une fois que l'étude a été déployée, par la suite, l'argent pour mettre en œuvre ne vient pas
nécessairement des projets éoliens.

765 Donc, on l'utilise vraiment, souvent, comme bougie d'étincelle pour démarrer des projets ou
pour assurément en réaliser, mais ce n'est pas l'entièreté.

LA COMMISSAIRE :

Vous êtes sans doute à savoir qu'il n'y a rien d'assuré, qu'entre autres, que le projet qu'on étudie se réalise.

770

Mme PATRICIA TRUDEL :

Tout à fait.

775

LA COMMISSAIRE :

Alors, de tabler sur des éléments ou à des projections sur un projet ou une entrée d'argent qui, peut-être, ne pourra pas avoir lieu peut apporter quelques marges d'incertitude pour une MRC.

780

Mme PATRICIA TRUDEL :

Il n'y a aucune projection sur l'argent de ce projet. Donc, on vous présente les impacts que les projets qui sont déjà en cours ont eu sur notre territoire.

785

LA COMMISSAIRE :

O.K. Bien, je vous remercie, c'est clair. Bonne fin de journée.

790

Mme PATRICIA TRUDEL :

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

795

Merci pour votre participation.

800

M. ÉTIENNE PARENT
Mme BRIGITTE ST-AMOUR
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM21)

805

LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant Brigitte St-Amour à la table des participants.

810

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

Bonjour.

815

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

820

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

Je représente le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, et je suis accompagné de mon collègue, Étienne Parent, qui est agent de projet en changements climatiques, puis qui est ici pour support moral et répondre à des questions, si besoin.

825

M. ÉTIENNE PARENT :

Bonjour.

830 **Mme BRIGITTE ST-AMOUR :**

Donc, notre première recommandation – j'y vais direct – concerne les chauves-souris. Donc, on avait posé une question à ce sujet-là, à la première partie de l'audience publique, puis il y a eu d'autres questions, puis plusieurs documents qui ont été déposés.

835

Donc, on sait que les chauves-souris sont en situation précaire. Et aussi, notre recommandation va dans le même sens que celle qui a été faite dans le rapport de la commission qui a été déposé suite à la consultation ciblée qui a eu lieu pour le projet le parc éolien MU2 dans la MRC d'Avignon, qui a déposé son rapport en juin 2024.

840

Donc, notre recommandation, c'est : en vertu des principes de précaution, de prévention et de préservation de la biodiversité, le CREBSL est d'avis que le MELCCFP devrait exiger l'application de la mesure de bridage des éoliennes au projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk.

845

Notre deuxième recommandation concerne les impacts cumulatifs. Selon nous, l'impact de ce projet ne se limite pas à la proximité immédiate de la zone d'étude du projet, mais au cumul du développement éolien dans la région.

850

Il existe déjà 10 parcs éoliens au Bas-Saint-Laurent, et plusieurs projets de parcs éoliens sont prévus. On connaît déjà PPAW 2, le Madawaska puis Canton–MacNider. Donc, l'ensemble des parcs éoliens existants et à venir devraient faire l'objet d'une analyse afin de s'assurer de ne pas dépasser la capacité de support du milieu.

855

Donc, le CREBSL recommande aux autorités responsables la réalisation d'une évaluation plus complète et globale des effets cumulatifs de l'ensemble des projets éoliens existants, en cours et à venir sur le territoire du Bas-Saint-Laurent.

860

Ensuite, on tombe plus dans la gestion des matières résiduelles. Donc, on sait que l'initiateur s'est engagé à fournir une liste puis un plan de gestion des matières résiduelles générées pour la

construction, l'exploitation puis le démantèlement du parc éolien, ainsi qu'un plan de démantèlement à la fin du projet.

865 On comprend qu'on ne connaît pas l'avenir ni les technologies qui vont exister à ce moment-là, mais on pense que ça n'empêche pas de se préparer dès maintenant avec qu'est-ce qu'on sait aujourd'hui.

870 On suggère donc que la réflexion débute dès maintenant pour faciliter et rendre la fin de vie du parc la plus optimale possible. On pense que des choix éclairés aujourd'hui, ça va avoir des impacts sur le futur, par exemple en augmentant la recyclabilité des matériaux. Dans la région, il y a Synergie Matanie qui travaille sur un projet de valorisation des pales d'éoliennes, donc on pense que ça pourrait être un partenaire là-dedans.

875 Donc, notre recommandation par rapport à la gestion des matières résiduelles, c'est qu'on encourage l'initiateur à poursuivre l'adoption de meilleures pratiques et l'application stricte de la hiérarchie des trois RVE, donc réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination, dans la gestion des matières résiduelles générées par la fabrication des composantes d'éoliennes, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien, et ce, dès maintenant.

880 Notre quatrième recommandation, c'est un peu dans le même sens, mais plus sur l'économie circulaire. Donc, en favorisant une approche d'économie circulaire, le CREBSL recommande de travailler de pair avec les acteurs ayant une expertise dans ce domaine, afin de réfléchir à toutes les étapes du cycle de vie des composantes du parc éolien.

885 Ensuite, on va plus dans les milieux humides. Donc, selon l'étude d'impact, le projet va toucher 11,4 hectares de milieux humides. Les milieux humides, c'est des écosystèmes importants qui ont plusieurs fonctions écologiques qui sont rendues gratuitement par ces écosystèmes-là, puis ça constitue des économies financières importantes pour la société par rapport à des infrastructures humaines qui seraient construites à grands frais pour compenser en partie l'action de ces écosystèmes.

890

Donc, dans un contexte de changements climatiques, ils sont d'autant plus importants en contribuant à l'adaptation des écosystèmes et de nos sociétés. Il est donc primordial de les conserver.

895

Donc, on recommande de restreindre au maximum l'atteinte aux milieux humides, puis on encourage l'initiateur à poursuivre les démarches pour prioriser les travaux de restauration et d'amélioration des milieux humides. On l'encourage à arrimer le plan de compensation des milieux humides aux efforts complémentaires qui sont déjà présents dans le milieu.

900

La dernière recommandation, ça concerne la connectivité écologique. Donc, le maintien des corridors écologiques, c'est névralgique, surtout en contexte de changements climatiques. Il est prévu que les espèces vont de plus en plus utiliser les corridors écologiques afin de se déplacer pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. C'est donc important de limiter le plus possible la fragmentation, la perte et la dégradation d'habitats, et optimiser le projet pour favoriser la connectivité écologique.

905

On recommande donc de restreindre la perte, la dégradation et la fragmentation d'habitats en limitant au strict minimum l'élargissement des chemins existants, en particulier dans les refuges biologiques et les projets de refuges biologiques.

910

On recommande de poursuivre la collaboration avec les acteurs du milieu qui sont concernés puis qui ont une expertise dans ce domaine-là.

915

Avant de conclure, je voulais juste mentionner qu'on a d'autres préoccupations qu'on n'a pas vraiment eu le temps d'analyser. Donc, je vais les dire rapidement :

- la quantité de gaz à effet de serre émise lors du démantèlement, elle n'a pas été prise en compte. On sait qu'il y a des incertitudes par rapport à la réalité dans 30 ans, mais pour nous, malgré ces incertitudes-là, c'est tout de même possible de calculer selon différents scénarios;

920

- ensuite, les composantes, elles vont arriver au port de Gros-Cacouna, puis on est préoccupé par l'impact que l'augmentation de l'achalandage au port de Gros-Cacouna pourrait avoir sur le béluga du Saint-Laurent, dont la population est déjà fragilisée;

925

- puis finalement, il est important de prendre en compte l'impact environnemental, mais aussi social, de l'extraction des matières premières pour la fabrication des composantes. On est préoccupé par le choix des sources d'approvisionnement de ce projet, puis on s'attend à ce que l'initiateur ait porté une attention particulière aux fournisseurs afin de s'assurer qu'ils soient responsables socialement et environnementalement.

930

Je termine en disant qu'on est en faveur du développement éolien selon le modèle bas-laurentien, puisqu'il constitue une source d'énergie propre et renouvelable qui participe à la transition énergétique. Il n'en demeure pas moins qu'il faut être attentif aux impacts de ces projets sur la biodiversité, qui est intrinsèquement liée à la crise climatique.

935

On est d'avis que dans l'atteinte des objectifs de décarbonation de l'énergie, la sobriété énergétique est à prioriser. Si on concentre tous nos efforts sur la production d'énergie renouvelable sans remettre en question la surconsommation puis les pratiques inefficaces, l'objectif de la transition énergétique ne sera pas atteint.

940

On plaide donc pour que les efforts de sobriété énergétique et d'efficacité soient menés avec autant d'ambition et de détermination que ceux qui sont voués à la mise en place de nouvelles productions d'énergie, et les producteurs et les exploitants de parcs éoliens, ils doivent faire partie des acteurs qui unissent leurs efforts afin de contribuer à la sobriété énergétique. Ces efforts sont essentiels pour appuyer la crédibilité et améliorer l'acceptabilité des projets de production d'énergie.

945

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre présentation. D'entrée de jeu, je voulais revenir sur un point que vous avez soulevé dans votre mémoire duquel on a pris connaissance. Vous avez mentionné ça à deux reprises, à la page 2, à la page 12. Vous parlez du délai qui a eu lieu entre l'annonce du projet et la première partie de l'audience publique comme de quoi le délai était court, était trop court pour pouvoir

950

955 vous permettre une préparation adéquate. Puis en fait, on voulait savoir si cette impression-là avait
été peut-être apportée en raison du fait que dans le cadre de ce projet-là, il n'y a pas eu de période
d'information publique. Puis souvent, il y a cette période-là qui précède un mandat d'audience
publique.

960 Donc, le fait qu'il n'y ait pas eu cette période-là, est-ce que ça vous a peut-être donné l'impression
que le délai était court entre l'annonce du projet et les séances publiques?

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

965 Oui, peut-être que ça a joué. Dans le fond, c'était comme un mois de délai, puis il a aussi été
mentionné que dans la période de l'été aussi, où que t'sais, en ce moment, c'est les vacances de la
construction, donc ça n'aide pas non plus, en plus de ça, à se préparer. Mais oui, effectivement, ça
a peut-être joué.

LA PRÉSIDENTE :

970 Parfait. Je voulais m'assurer de cet aspect-là, parce qu'en fait, autrement que l'absence de la
période d'information publique, les délais, on a des règles de procédures au BAPE, puis on doit
suivre vraiment un certain nombre de jours entre certaines périodes de notre mandat, puis je vous
assure que ces délais-là, ils ont été respectés.

975

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

Parfait.

980 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, merci pour ce complément. Je vais passer la parole à ma collègue, madame St-Michel.

985

LA COMMISSAIRE :

Merci.

990 – Je vais vous poser une question concernant votre recommandation 3 qui touche la gestion des matières résiduelles.

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

995 Oui.

LA COMMISSAIRE :

1000 Vous dites dans votre mémoire que l'entreprise Synergie Matanie, vous la qualifiez d'acteur innovant dans la région, dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. On aurait aimé en connaître un peu plus sur cette entreprise, et selon vous, quelle serait la portée pour le projet qui nous concerne? Est-ce qu'il y aurait des marchés intéressants à développer? En fait, on aurait aimé en connaître un peu plus sur l'entreprise.

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

1005 J'avoue que je ne suis pas une experte dans Synergie Matanie. C'était dans le rapport sur les matériaux innovants, les matériaux...

LA COMMISSAIRE :

1010 Oui, bien, en fait, si je peux vous aider, c'est à la page 7 de votre mémoire, qui vient introduire votre recommandation 3.

1015

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

1020

Oui, c'est ça. C'était sur les matériaux de la transition énergétique, puis dans le fond, c'était plus pour mettre l'accent sur le fait qu'il y a, dans la région, des acteurs qui travaillent déjà sur des projets pour la recyclabilité des pales d'éoliennes, ça fait que c'était pour mettre ça de l'avant.

LA COMMISSAIRE :

1025

Peut-être explorer cette avenue-là, puis...

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

1030

Exact.

LA COMMISSAIRE :

1035

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait que vous n'en savez pas plus sur le niveau d'activité de ce groupe de travail là?

1040

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

Non. Je n'en connais pas plus.

M. ÉTIENNE PARENT :

1045

C'est un projet qui a des possibilités de partenariat puis de circuits courts au niveau du recyclage puis de la récupération des matériaux, puis il y a des acteurs qui ont cette expertise-là au Bas-Saint-Laurent en ce sens.

1050 **LA COMMISSAIRE :**

Mais ils ne travaillent pas nécessairement dans la récupération, le recyclage, par exemple, de composés tels qu'on peut retrouver dans les parcs éoliens, par exemple?

1055 **Mme BRIGITTE ST-AMOUR :**

Bien, il y a un projet de recherche avec l'Université de Sherbrooke dont fait partie Synergie Matanie. Mais après, sur les pales d'éoliennes. C'est tout ce que je sais.

1060 **LA COMMISSAIRE :**

Il faudra voir les avancements.

1065 Concernant le transport, le transport maritime, vous nous précisez qu'il y a des mesures d'atténuation, peut-être, qui devraient être mises en place pour protéger le béluga; avez-vous quelques éléments pour attirer notre attention à cet égard-là? Tant au transport maritime, et peut-être la fréquence du transport, période de l'année. On aurait aimé vous entendre un peu plus là-dessus.

1070 **Mme BRIGITTE ST-AMOUR :**

Oui. En fait, c'est ma collègue, Julia Santos Silva, qui est plus experte dans le béluga. Mais on avait soulevé la question plus pour dire, un peu comme un drapeau, mais j'avoue que cette question n'a pas été prise en considération. Mais je n'ai pas de réponse.

1075 **LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

1080

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous deux.

1085

LA COMMISSAIRE :

Je vous souhaite une bonne journée.

1090

M. LUIS CALZADO

M. JULIEN HOCQ

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM5)

1095

LA PRÉSIDENTE :

Je vais inviter maintenant notre prochain intervenant qui est à distance, en vidéo, monsieur Luis Calzado. Notre prochain intervenant sera également à distance, en vidéo.

– Bonjour.

1100

M. LUIS CALZADO :

Bonjour, madame la Présidente et la Commissaire. Merci de m'accueillir aujourd'hui. Je suis aujourd'hui accompagné par mon collègue, Julien Hocq.

1105

En premier, je voudrais me présenter : mon nom, c'est Luis Calzado, je suis le président-directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable du Québec. Je voudrais vous remercier pour donner l'occasion à l'AQPER de présenter son point de vue.

1110

Mon intervention vise à présenter l'énergie éolienne et à contextualiser la situation énergétique et environnementale actuelle et future dans la province, en mettant un accent sur les besoins futurs énergétiques au Québec.

1115

Selon nous, cette présentation permettra non seulement d'approfondir la compréhension du contexte actuel, mais aussi l'importance du rôle de l'éolien au Québec, un rôle important qui passe par des projets tels que celui de PPAW, mais aussi par des modèles, des partenariats comme celui-ci.

1120

Avant de poursuivre, permettez-moi rapidement de présenter l'organisation, l'AQPER. L'AQPER est la porte-parole de l'industrie au Québec dans l'énergie renouvelable. Depuis 30 ans, on regroupe les intervenants dans les secteurs des énergies renouvelables au Québec, que ce soit les producteurs ou l'ensemble de la chaîne des valeurs qui soutiennent l'industrie.

1125

Elle intègre dans son champ d'action des acteurs en biénergie et l'électricité renouvelable, notamment l'éolien. L'AQPER joue un rôle important dans le développement des énergies renouvelables et la promotion dans l'industrie des énergies au Québec.

1130

En 2021, le mixte énergétique québécois est toujours constitué de 52 % des combustibles fossiles. Cette énergie fossile représente 67 % des émissions des GES totales dans la province. Il est primordial de concentrer nos efforts dans la province à déplacer cette énergie fossile vers du renouvelable.

1135

Dans cette optique, le Québec s'est fixé un objectif de réduction des émissions des GES de 37,5 d'ici 2030, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

1140

L'atteinte de nos objectifs climatiques, conjuguée à la transition vers une économie décarbonée, exigera une hausse significative de nos capacités de production d'énergie renouvelable.

La production d'électricité renouvelable est le fer-de-lance du mixte énergétique décarboné du Québec. C'est avec des projets comme celui-ci que nous arriverons à verdir notre économie, poursuivre notre développement, tout en continuant à répondre aux besoins énergétiques de notre province.

1145 La production d'électricité renouvelable au Québec doit se développer. Cette augmentation significative représente un défi de taille pour le Québec et demande une contribution de l'ensemble des parties prenantes et de toutes les filières d'énergies renouvelables pour être menée de l'avant.

1150 J'insiste sur ce point. Je crois sincèrement que nous sommes dans un moment charnière pour notre province et pour laisser un avenir propre pour nos futures générations.

1155 En 2022, les capacités de production d'énergie éolienne mondiale ont augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente. Cette même année, la force du vent a permis, elle a généré 7,6 % d'électricité produite dans le monde, une tendance qui est certainement de l'avant. L'éolien est un ingrédient indispensable dans la transition énergétique mondiale et celle du Québec aussi.

1160 Depuis 2003, grâce à des appels d'offres, des projets en gré à gré, en puissance installée, ont atteint, au Québec, 4 000 mégawatts répartis dans 49 parcs éoliens, pour un total de 9 % de la puissance installée au Québec. Il ne s'agit donc pas d'une énergie marginale, mais bien d'une industrie solide, détenant une grande expertise québécoise.

1165 Le développement d'une filière éolienne mature fait partie des piliers de la transition énergétique au Québec. L'éolien est la source d'électricité propre la plus économique et qui peut être mis en production le plus rapidement, tout en respectant les paramètres réglementaires et les exigences du processus d'évaluations environnementales et d'autorisations du MELCCFP. L'éolien, également, a la flexibilité pour être constitué dans les endroits stratégiques, selon la capacité de raccordement du réseau de transport électrique d'Hydro-Québec.

1170 Par l'attribution des contrats, Hydro-Québec s'assure à un approvisionnement à long terme et à des coûts compétitifs. De plus, elle favorise l'établissement au Québec d'une industrie de fabrication d'équipements, de services éoliens capables de servir à une demande en émergence dans le nord-est du continent, tout en procurant au Québec des retombées économiques importantes.

1175 En 2018, une étude a estimé que les retombées économiques de la filière éolienne au Québec, et notamment dans les communautés, ont permis des grands développements pour ces localités.

Selon cette étude, le développement de ces parcs a entraîné à cette date des investissements estimés à près de 10 G\$ dans l'économie au Québec.

1180 Au fil du temps, l'industrie a aussi développé un modèle de partenariat avec des communautés d'accueil, un modèle reconnu et apprécié au sein duquel l'Alliance de l'Est demeure une référence. Ce modèle assure un projet qui bénéficie d'une meilleure acceptabilité sociale, mais aussi d'importantes retombées économiques dans la région, tout en profitant de l'expertise de leurs partenaires.

1185 L'acceptabilité sociale des projets est une priorité majeure pour les membres de l'AQPER. Ce critère est pris en compte du début du projet, puisque la communication et la transparence des éléments sont des éléments indispensables pour maintenir des bonnes relations avec des communautés d'accueil.

1190 Plusieurs types d'activités de consultation et d'information peuvent être mises sur pied afin d'assurer que le projet reflète les intérêts du milieu et l'intégrer ainsi à ses technologies dans les communautés.

1195 Enfin, il est important de souligner que les promoteurs sont non seulement appuyés dans le développement par des firmes en environnement, mais respectent les directives du ministère de l'Environnement et ont la responsabilité contractuelle de démantèlement à la fin de vie du parc.

1200 Un autre avantage du développement de la production d'énergie éolienne au Québec vient de la complémentarité avec la production de l'hydroélectricité québécoise. Le jumelage de ces deux sources permet de valoriser nos retombées hydroélectriques en tirant parti de la capacité de stockage des réservoirs d'Hydro-Québec. C'est un avantage particulièrement significatif lorsqu'Hydro-Québec doit faire face à une année de faible hydroélectricité, comme ce fut le cas en 2023. Le manque de neige en hiver, le temps sec de printemps et l'été ont fait que les réservoirs des complexes La Grande et Manic ont eu des déficits en eau équivalents à 36,1 térawattheures.

1205 Par ailleurs, la production éolienne est la plus importante pendant les mois d'hiver, ce qui fait un allié précieux dans la gestion des pentes de demandes hivernales. Pendant ces périodes les plus

1210

froides de l'année, les demandes d'électricité atteignent des records, exerçant une pression supplémentaire dans le réseau électrique.

1215

En comparaison avec les autres filières d'énergie, l'éolien bénéficie d'une assez bonne popularité. Selon un récent sondage mené auprès des Québécois en 2023 sur l'avenir de l'électricité, 43 % des répondants choisissent l'éolien et le solaire.

1220

Un autre sondage réalisé par CIRANO en 2022, sur la répartition de l'acceptabilité sociale des projets et des enjeux au Québec, ils classent les parcs éoliens au troisième rang sur des sujets les plus acceptables. 62 % des personnes interrogées se sont montrées favorables, voire très favorables à leur égard.

1225

Bien que chaque projet soit unique, il est observé qu'une fois en opération, il y a généralement une augmentation d'acceptabilité de la filière éolienne et de la population locale. Ces tendances ont été étudiées notamment par la firme Multi-Réseau en 2007.

1230

Plus en détail, maintenant, pour le projet PPAW. L'AQPER croit fermement que pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 et parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 en assurant le développement d'une économie propre, il est impératif de réduire considérablement notre dépendance aux énergies fossiles et défavoriser l'intégration des énergies renouvelables.

1235

Dans son récent plan d'action, Hydro-Québec a souligné la nécessité d'accroître les capacités énergétiques de 60 térawattheures d'ici 2035 et de 150 à 200 térawattheures d'ici 2050. Avec la production de 216 térawattheures en 2022, il est évident que ces besoins énergétiques futurs sont considérables et qu'il est crucial d'agir rapidement avec des développements des nouvelles énergies renouvelables.

L'énergie éolienne demeure au Québec la solution la plus avantageuse sur un plan économique, tout en pouvant être mise en œuvre dans des délais requis et en respectant ses cadres de balises environnementales et d'autorisations. Cette filière, qui a pris son envol en 2003, a des

1240 retombées économiques et financières considérables pour les communautés locales, le Québec et
le Canada.

1245 Le projet de parc éolien PPAW, proposé conjointement par Invenergy et l'Alliance de l'énergie
de l'Est, s'inscrit dans cette stratégie de décarbonation de nos industries et des réponses aux
importants besoins énergétiques.

1250 L'AQPER estime que les porteurs du projet ont les compétences nécessaires pour développer
ce parc, en respectant scrupuleusement les bonnes pratiques de l'industrie et les intérêts du milieu.
Pour toutes ces raisons, l'AQPER appuie la réalisation de ce parc et demande respectueusement
au Bureau d'audience publique de donner les autorisations nécessaires pour pouvoir développer ce
projet.

Merci beaucoup.

1255 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Calzado, pour votre présentation. J'ai deux questions pour vous. Je me
permets de revenir à la page 19 de votre mémoire. Vous mentionnez, je vais lire le court passage :
1260 « *Un souci particulier doit être apporté au soutien de la chaîne de valeur québécoise, dont le secteur
manufacturier éolien, pour maximiser les retombées économiques locales.* » J'aurais aimé vous
entendre un peu plus sur ce propos.

M. LUIS CALZADO :

1265 En premier, il faut tenir en compte qu'au Québec, l'expertise dans la filière éolienne, elle est
déjà reconnue. Donc, comme j'ai indiqué dans mon message, il y a déjà une taille considérable
d'éolien, 4 000 mégawatts d'éolien qui ont été développés au Québec, ce qui veut dire deux choses :
un, c'est l'expertise à pouvoir développer l'éolien, mais aussi qu'il y a de la main-d'œuvre locale qui a
été utilisée pour pouvoir développer les projets qui, maintenant, contribuent à réaliser cette transition
1270 énergétique.

1275 Maintenant, avec les nouveaux projets qui vont arriver, comme le projet de PPAW, c'est encore de la main-d'œuvre additionnelle, c'est encore des travailleurs qui vont pouvoir contribuer à développer des projets et aussi va pouvoir aider à ce que les milieux d'accueil puissent avoir des retombées économiques avec ce type de projet.

LA PRÉSIDENTE :

1280 Très bien, merci. Finalement, j'avais une question en lien, plus, avec le démantèlement des parcs éoliens au Québec. On a su, en fait, on a compris que les pales représentaient la composante éolienne qui avait comme un défi supplémentaire quant à sa gestion en fin de vie. Est-ce que, selon vous, à votre connaissance, il y a-tu des pistes de développement qui sont prometteuses au Québec pour s'assurer que ces composantes-là ne finissent pas dans un lieu d'enfouissement technique? Est-ce qu'il y a de la recherche? L'intervenante qui était juste avant vous nous parlait du groupe Synergie Matanie; est-ce que vous êtes au courant de ce groupe de travail? Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus, finalement?

M. LUIS CALZADO :

1290 En premier, le démantèlement, c'est un prérequis ici qui est demandé par Hydro-Québec. Ça veut dire, c'est déjà considéré.

1295 Maintenant, le développeur doit fournir des lettres de crédit pour le démantèlement des parcs, ce qui veut dire que c'est déjà considéré aussi du côté financier pour pouvoir réaliser le démantèlement.

1300 Maintenant, pour ce qui est des pales, c'est sûr qu'il y a des études qui sont faites. Plus précisément ici, au Québec, je sais qu'il y a l'Université de Sherbrooke qui fait des études sur ça, mais je n'ai pas de l'information spécifique sur des compagnies qui pourraient le faire actuellement. Je pourrais me renseigner auprès de mes membres pour pouvoir avoir plus d'information et pouvoir fournir ça.

1305 Mais ce qui est important à mentionner ici, c'est que du côté du promoteur, il y a déjà une prévision qu'il faut que ça se fasse. Et je pense que cette mentalité, cette vision à long terme est très importante, car il y a déjà une prévision qu'il va falloir que ça soit considéré. On le considère même avant que le projet soit développé.

.
LA PRÉSIDENTE :

1310 Très bien, merci.
– Madame St-Michel.

LA COMMISSAIRE :

1315 C'est beau, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1320 Merci. Je vous souhaite une belle fin d'après-midi. Merci pour votre participation.

M. LUIS CALZADO :

Merci beaucoup.

1325 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

M. LUIS CALZADO :

1330 Bonne journée.

1335

M. JEAN HABEL
ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM15)

1340

LA PRÉSIDENTE :

Je vais inviter maintenant Jean Habel, qui est à distance avec nous.

1345

M. JEAN HABEL :

Merci beaucoup, madame la Présidente, madame la Commissaire. Très heureux de pouvoir intervenir dans le cadre du Bureau des audiences publiques en environnement pour le projet PPAW.

1350

Donc, je m'appelle Jean Habel, je suis le directeur pour le Québec et le Canada atlantique à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.

1355

Et peut-être brièvement pour vous présenter notre association, on est une association sans but lucratif qui représente plus de 350 membres dans le secteur de l'énergie éolienne, solaire, du stockage d'énergie. Donc, ça comprend des fabricants, des fournisseurs de composantes, des promoteurs, des propriétaires de parcs éoliens, des services publics, des municipalités, des entreprises issues des groupes autochtones et aussi de nombreux fournisseurs de services.

1360

Et le but de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, c'est de s'assurer d'avoir les conditions favorables pour établir un système énergétique moderne en mobilisant les parties prenantes et le public. Puis comme vous pouvez le constater, nos membres proviennent de divers horizons pour s'assurer qu'on puisse atteindre les objectifs de carboneutralité d'ici 2050 que le Canada et le Québec se sont fixés.

1365

Donc, à notre sens, le projet PPAW qui est présenté aujourd'hui en audience, c'est vraiment une opportunité d'avoir deux acteurs incontournables de l'énergie qui vont travailler à la décarbonation du Québec. Donc, l'Alliance de l'Est, Invenergy, qui proposent un parc éolien PPAW

qui compterait, à notre perspective et après avoir lu un peu sur le sujet, un maximum de 56 éoliennes avec une capacité contractuelle de 349,8 mégawatts, et où l'électricité serait acheminée évidemment vers un poste de raccordement.

1370

Le coût de réalisation, de ce qu'on comprend, va être évalué autour de 1 G\$, et c'est d'où l'intérêt, et j'entendais d'autres intervenants en parler, mais toute la perspective des retombées économiques, sachant que la construction de ce parc-là pourrait créer jusqu'à 350 emplois directs, et aussi que par la suite, il va y avoir une mise en opération du parc éolien qui va permettre d'avoir des employés permanents qui vont effectuer l'entretien et la maintenance des installations.

1375

Donc, de ce qu'on voit aussi, c'est une construction qui débiterait en 2025, une mise en service à la fin de l'année 2026, année 2026, où il était annoncé qu'il y avait quand même des besoins assez importants en énergie. Donc, la venue de ce projet-là, s'il se matérialise pour la fin de l'année 2026 en ayant les autorisations du BAPE, est très importante dans un contexte énergétique qu'on connaît à l'heure actuelle, sachant que le Québec veut atteindre ses objectifs de carboneutralité, mais auquel aussi il s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction de gaz à effet de serre, aussi, avant l'année 2050.

1380

Donc, c'est un projet qui va pouvoir être une des pierres angulaires de cette décarbonation, et c'est pourquoi l'Association canadienne de l'énergie renouvelable est d'avis que le projet qui est mis de l'avant aujourd'hui va se faire aussi dans une perspective de développement durable.

1385

Puis c'est un peu ce qu'on mentionnait à l'intérieur de notre mémoire, où on aborde plusieurs constats, où on pense que ça va être une réussite tant sur le plan économique, social et environnemental, ce projet-là.

1390

Donc, l'un des constats qu'on faisait mention, puis je pense que c'est un des éléments auxquels l'ensemble des projets renouvelables souhaite mettre l'emphase, mais c'est réellement l'acceptabilité sociale, qui est une priorité pour l'ensemble des projets qui vont s'installer à l'intérieur d'une communauté.

1395

1400

Et on voit, avec le projet PPAW, cette réelle volonté-là d'avoir une acceptabilité sociale, un engagement envers la communauté pour le développement du parc éolien, puis démontrer l'ouverture et la préoccupation, aussi, soulevées par rapport aux communications des citoyens et des élus, qui vont être la pierre d'assise vers un développement qui va être harmonieux et durable pour les années à venir.

1405

Et c'est sûr et certain que de notre côté, à l'Association, on a développé un outil de meilleures pratiques pour l'industrie. On a développé aussi une signature d'un code de conduite. Donc, nos membres doivent toujours signer un code de conduite pour avoir des pratiques exemplaires, notamment en matière d'engagement avec les groupes autochtones, avec le public. Donc, c'est un outil que l'ensemble des membres doit souscrire.

1410

Un autre élément, aussi, assez important, puis ça a été aussi mentionné par des intervenants au préalable, mais il y a réellement une appréciation de l'énergie renouvelable au Québec. Lorsqu'on voit, par exemple, un sondage qui a été présenté par Léger Marketing, qui parle que très majoritairement, les gens ont une opinion favorable par rapport à l'énergie éolienne, et que dans la très grande majorité, on entend 79 %, c'est-à-dire que c'est la filière énergétique qui a le taux d'approbation le plus favorable parmi toutes les filières énergétiques qui étaient présentes dans le sondage. Donc, c'est réellement une perspective, à notre sens, où il y a une meilleure acceptabilité sociale qui est intéressante à l'intérieur de l'offre du projet éolien PPAW.

1415

1420

C'est sûr et certain qu'à notre avis, acceptabilité sociale ne veut pas nécessairement dire unanimité. À notre sens, tout projet de développement peut avoir des questionnements, ce n'est pas exclusif au secteur des énergies renouvelables.

1425

Je pense que c'est toujours important d'avoir des gens qui sont là pour trouver des voies de passage au bénéfice des communautés puis d'entendre l'ensemble des parties prenantes, puis l'exercice d'un Bureau d'audiences publiques en environnement, je pense que c'est un forum idéal pour avoir, comprendre et retrouver aussi cette pluralité-là de perspectives-là. Donc, le travail que vous faites est très important. Puis je pense que par la suite, ça nous permet d'avoir une meilleure vision par rapport à l'ensemble des préoccupations de plusieurs parties prenantes.

1430 L'autre élément qu'on met de l'avant aussi à l'intérieur de notre mémoire, c'est tous les
bénéfices sociaux et économiques que le projet PPAW va pouvoir générer, parce qu'à notre
perspective, l'énergie éolienne, c'est vraiment une filière créatrice d'emplois et de retombées
économiques régionales, puis je pense qu'on peut le voir dans le secteur du Bas-Saint-Laurent,
1435 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à quel point cette filière énergétique là a des retombées dans l'est
du Québec.

On avait commandé, à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, un rapport sur la
situation du Québec, qui se retrouve aussi en annexe de notre mémoire, par rapport aux parcs
éoliens existants, donc le 4 000 mégawatts qui est déjà installé, et on voit des retombées
1440 économiques de l'ordre de plusieurs milliards de dollars qui ont été générées par les parcs éoliens.

Donc, c'est sûr et certain que ça favorise une diversité économique au sein du tissu
économique d'une région comme le Bas-Saint-Laurent. Et de notre côté, c'est sûr et certain qu'on
voit avec bon œil cette possibilité d'avoir un ajout de mégawatts supplémentaires dans la région.

1445 Et c'est sûr que ces investissements-là sont un peu le début, quand on voit le plan d'action
2035 d'Hydro-Québec, qui prévoit des retombées importantes pour l'ensemble des régions du
Québec, avec un déploiement massif d'infrastructures qui va mobiliser plus de 35 000 travailleurs et
travailleuses pour la construction par année jusqu'en 2035, puis des investissements de l'ordre de
1450 100 G\$ à l'horizon de 2035, mais on voit que ce projet-là va être, disons, va contribuer à la
décarbonation, mais que le défi entier reste quand même assez important. Bien, c'est toujours
important de le voir d'une façon précise pour la communauté.

Et le fait qu'il va y avoir des retombées économiques, le fait aussi qu'il va y avoir des
1455 redevances à l'intérieur de ce projet-là et que l'Alliance de l'Est est partie prenante de ce projet, fait
en sorte qu'on voit réellement les communautés de la région au cœur des perspectives de
retombées économiques à l'intérieur de ce projet-là, et à notre sens, c'est très bénéfique.

Donc, on voyait des éléments autour d'un paiement annuel ferme de 5 700 mégawatts par
1460 mégawatt installé qui vont représenter, après 30 ans, une somme quand même assez appréciable
de 80 M\$ qui vont être versés aux municipalités.

Ce qui n'inclut pas aussi tout l'élément qu'on mentionnait par rapport au partage en équité de l'Alliance de l'Est aussi, qui va être coactionnaire du projet, et donc, ses membres vont pouvoir se partager les bénéfices générés à l'intérieur du parc éolien.

1465

Donc, on voit vraiment que c'est un projet, à notre sens, qui est réellement dans un principe de développement durable, parce qu'on va contribuer à la décarbonation du Québec dans une perspective de justice sociale. Il y a une participation communautaire, un engagement avec les communautés, puis des redevances qui vont être versées aux communautés.

1470

Puis dans une perspective économique, bien, je mentionnais les emplois que ça allait créer, l'activité économique, aussi, pour plusieurs personnes qui vont travailler de près ou de loin à l'intérieur de ce parc éolien là. Donc, c'est sûr et certain que pour nous, c'est réellement une perspective de développement durable, ce projet-là.

1475

Et lorsqu'on regarde dans un environ un petit peu plus large, on voit que l'objectif, c'est réellement que ce projet-là puisse contribuer à atteindre la carboneutralité du Québec, alors qu'on a des cibles très ambitieuses de transition énergétique vers une utilisation plus accrue des énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne, et c'est une forme de diversification du portefeuille énergétique.

1480

On le mentionnait un peu au préalable, mais la complémentarité entre l'hydroélectricité et l'éolien fait en sorte qu'on peut aller chercher le meilleur des deux technologies au bon moment, donc je pense que c'est important de le mentionner, et ce projet-là va être au cœur des cibles qu'Hydro-Québec s'est fixées pour atteindre 10 000 mégawatts de capacité éolienne d'ici 2035.

1485

Donc, dans une perspective plus large, on voit que tous ces ajouts de mégawatts là vont faire en sorte que la lutte aux changements climatiques se transporte vraiment sur d'autres fonds au Québec, soit les transports, les résidences, et aussi tout l'aspect industriel. Donc, si on n'a pas les mégawatts supplémentaires de production d'énergie, on ne pourra pas y arriver.

1490

Et c'est sûr que de notre côté, à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, on prône une meilleure efficacité énergétique, donc je pense que c'est le premier pas qu'on doit faire, puis je

1495 pense que dans un contexte actuel, l'efficacité énergétique va pouvoir nous amener à un certain niveau, mais la production d'énergie renouvelable va être inévitable si on veut atteindre nos objectifs de carboneutralité d'ici 2050, et ça passe par des projets porteurs comme celui de PPAW.

1500 Alors qu'on a encore une large proportion de notre bouquet énergétique qui est à forte émission en carbone, on a environ 1 100 pétajoules en 2023 qui étaient reliés à des énergies qui sont à haute teneur en émissions de GES, alors que la filière renouvelable – comprend l'hydroélectricité, l'éolien, la biomasse – avait un petit peu plus de 1 000 pétajoules.

1505 Donc, on a encore beaucoup de chemin à faire si on veut atteindre nos objectifs, et ça va passer par plus de production d'énergie renouvelable, plus d'efficacité énergétique, plus de renforcement de nos interconnexions. Alors, ce projet-là est en droite ligne avec la perspective que l'on croit être nécessaire.

1510 Et c'est sûr et certain que lorsqu'on voit l'énergie éolienne qui contribue à diminuer les GES, on voit aussi un autre élément qui est assez important dans le contexte actuel : c'est qu'il y a une étude qui a été présentée par la *National Renewable Energy Laboratory*, qui mentionne qu'une grande partie de l'empreinte typique d'un parc éolien, donc plus de 96 % n'est pas directement touché par une infrastructure physique permanente au sol. Donc, c'est-à-dire que l'éolienne, dans un grand parc éolien, va couvrir une petite superficie.

1515 Donc, c'est sûr que dans ce contexte-là, il peut y avoir parfois certaines agilités dans la décision d'implanter un parc éolien. Il peut y avoir des configurations, des envergures qui sont évaluées, mais aussi, c'est toute la perspective de la biodiversité qui y gagne, parce qu'on sait que le Québec et le Canada se sont engagés, dans le cadre un petit peu plus large du cadre mondial Kunming-Montréal, à protéger 30 % des terres et des océans.

1520 Donc, d'avoir une énergie éolienne qui couvre peu de surface au sol, c'est réellement un avantage dans le contexte de protection de la biodiversité.

1525 Donc, plusieurs éléments qui font en sorte qu'à notre perspective, le projet PPAW amène des investissements qui vont être porteurs dans un principe de développement durable, et c'est pourquoi,

de notre côté, on voit d'un bon œil l'implantation de ce projet-là de PPAW à l'intérieur de la communauté.

Alors, je suis prêt à entendre vos questions si vous en avez.

1530

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Habel. Effectivement, on a quelques questions pour vous. Au-delà du projet de PPAW, bon, on sait qu'il y a d'autres projets qui ont été retenus dans le cadre des derniers appels d'offres d'Hydro-Québec, puis aussi la stratégie d'Hydro-Québec à venir par rapport à l'éolien, que le 10 000 mégawatts qui est aussi sur la table, donc on voulait savoir : selon vous, quelles seraient les perspectives pour les industries québécoises pour la production de composantes d'éoliennes?

1535

M. JEAN HABEL :

Bien, à l'intérieur de certains appels d'offres qui avaient été présentés par Hydro-Québec, il y avait réellement cette volonté-là, aussi, d'inclure des retombées économiques locales. Donc, à l'intérieur des appels d'offres antérieurs, il y avait des points qui étaient attribués, notamment par rapport à la participation communautaire ou par rapport à un engagement aussi par rapport à l'investissement local. Donc, c'est des éléments qui se sont retrouvés dans des appels d'offres qui étaient antérieurs. Donc, après ça, quelle va être la mouture de la nouvelle vision d'Hydro-Québec dans le plan d'action 2035? À notre sens, il va y avoir ces éléments-là qui vont probablement être maintenus.

1540

1545

Donc, à l'intérieur du dernier appel d'offres de 300, de 480 et de 1 500, il y avait des appels d'offres qui englobaient des perspectives de retombées économiques qui étaient importantes, puis dans le cadre du projet PPAW, je l'ai mentionné, mais c'est un projet, quand même, de 1 G\$. Il y a des prévisibilités d'avoir 350 emplois directs, 23 employés permanents.

1550

Donc, c'est sûr et certain qu'il va y avoir des retombées qui vont être locales, puis ça ne va pas juste aux employés permanents qui vont travailler à la maintenance, mais dans les 350 emplois directs qui vont être faits par la construction, il y a aussi un travail qui doit se faire en amont. Donc,

1555

par exemple, quelqu'un qui va aller recueillir des données en environnement, par exemple, va être visiblement quelqu'un qui va être potentiellement proche du lieu où ce parc va se faire.

1560

Donc, il y a plein d'exemples très concrets de possibilités de retombées qui peuvent être locales, qui sont très intéressantes pour le Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1565

Monsieur Habel, ma question, peut-être que je me suis mal exprimée, c'était plus dans l'angle de, est-ce que ça pourrait amener certaines industries québécoises à développer un marché pour produire les composantes d'éoliennes? On sait qu'il y a des tours qui sont produites au Québec, mais est-ce que la venue potentielle de ces prochains parcs-là et des parcs, aussi, d'envergure plus au nord, au Québec, est-ce que ça pourrait stimuler les industries québécoises à développer ce type de marché là? C'était plus ça, l'angle de ma question.

1570

M. JEAN HABEL :

1575

Oui, bien, moi, je pense qu'il y a des grandes possibilités de pouvoir s'assurer d'avoir des gens qui vont pouvoir contribuer.

Puis vous le mentionnez : la volonté d'Hydro-Québec de créer 200 térawattheures va amener une certaine activité économique. Il y a une pression sur la chaîne d'approvisionnement à l'heure actuelle et le Canada, le Québec a tous les éléments dans son portfolio, et détient beaucoup d'expertise au point de vue des mines. Il y a une grande expérience qui s'est développée dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine par rapport à la production de composantes puis à l'expertise éolienne.

1580

Donc, c'est sûr et certain qu'on voit réellement une possibilité de pouvoir encore faire grandir davantage la filière éolienne au Québec par l'ensemble de la chaîne de valeur, que ce soit au niveau de l'évaluation, au niveau du développement, puis au niveau de la mise en application des composantes qui vont être nécessaires pour créer ces parcs éoliens futurs là.

1585

1590 Donc, sachant le contexte économique actuel avec la pression sur les chaînes
d'approvisionnement, c'est sûr que le réflexe premier de tous les gens qui vont vouloir mettre en
évidence ces parcs éoliens dans leur futur vont dire « bien, est-ce que je peux m'approvisionner le
plus rapidement possible dans le secteur environnant, puis contribuer à travers les investissements
que je fais aux retombées locales? » C'est une sensibilité que nos membres ont constamment.

1595

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Peut-être une dernière question un peu... ça ressemble pas mal à celle que
j'ai posée au dernier intervenant, monsieur Calzado, mais j'aimerais vous entendre également à ce
1600 sujet-là par rapport au démantèlement, justement, des parcs éoliens au niveau de la valorisation des
composantes en fin de vie utile. Est-ce que vous êtes au courant de projets de recherche au Québec
sur, par exemple, au niveau des pales, qu'est-ce qui se fait pour développer des avenues qui seraient
prometteuses pour valoriser ces composantes-là au lieu de les éliminer?

1605

M. JEAN HABEL :

Oui. C'est vraiment quelque chose qui est au cœur de la perspective de notre économie en
énergies renouvelables, de s'assurer de valoriser réellement les composantes. Donc, dans le
contexte actuel, plus de 85 % des éléments d'une éolienne sont recyclables, 90 % d'une éolienne
1610 en masse.

Donc, on a fait un *one-pager* à l'Association canadienne, donc je pourrai, au besoin, peut-être
vous faire parvenir cet élément-là pour peut-être plus d'information. Mais il y a des possibilités d'aller
chercher, entre autres, des matériaux recyclables – l'acier, le béton, le cuivre.

1615

Puis c'est sûr et certain qu'il y a des engagements de plusieurs personnes qui font des
éoliennes qui veulent aller encore plus loin. Donc, je prends pour exemple Vestas, qui souhaite aller
vers une complète recyclabilité vers 2040.

1620 Donc, il y a des recherches qui se font par rapport à l'époxy, par exemple, comme on peut mieux la récupérer, s'assurer de diminuer l'impact de la résine d'époxyde, par exemple, sur la globalité des composantes.

1625 Donc, oui, il y a des éléments hyper intéressants au niveau de la recyclabilité qui se font par rapport aux éoliennes. Donc, c'est sûr et certain qu'il y a toujours du travail qui va devoir se poursuivre, mais quand même, dans le contexte actuel, de savoir qu'il y a quand même la très grande majorité d'une éolienne qui peut être recyclée dans un contexte économique et aussi environnemental, c'est quelque chose qui est au cœur des priorités de nos membres à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.

1630

LA PRÉSIDENTE :

 Bien, merci, monsieur Habel. Peut-être, vous faisiez allusion à votre – je vais me permettre l'expression anglophone – *one-pager* que vous avez mentionné.

1635

M. JEAN HABEL :

 Oui.

1640

LA PRÉSIDENTE :

 Si vous pouvez le...

1645

M. JEAN HABEL :

 (Coupure sonore) grand plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

1650

 Oui. À madame Annie St-Gelais, ça serait apprécié, notre coordonnatrice.

M. JEAN HABEL :

Merci beaucoup, merci pour votre temps, madame la Commissaire, madame la Présidente.

1655

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

1660

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre présentation. Bon après-midi.

M. JEAN HABEL :

1665

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1670

La commission va prendre une pause de 15 minutes. Donc, on se retrouve tout de suite après.
Merci.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

1675

REPRISE DE LA SÉANCE

M. ALEXANDRE RICHARD

1680

LA PRÉSIDENTE :

On va reprendre nos travaux. Donc, j'invite Alexandre Richard à la table, à l'avant.

1685

– Bonjour, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonjour. Donc, bonjour, mesdames, bonjour, messieurs.

1690

LA COMMISSAIRE :

Bonjour.

1695

M. ALEXANDRE RICHARD :

En fait, je suis content d'être ici pour donner mon opinion par rapport au projet.

1700

Donc, pour ce projet-là, l'initiateur prétend qu'en deux ans de production d'énergie, il compense les émissions de GES attribuables au projet sans inclure le traitement en fin de vie, ce qui vient à l'encontre du principe p) de l'internalisation des coûts de la *Loi sur le développement durable*.

1705

De plus, cette analyse tronquée ne tient pas compte des paramètres importants à prendre en considération afin de justifier le projet, dont :

1 : les gaz à effet de serre émis lors de la phase d'utilisation de l'énergie, c'est-à-dire lors des différents usages projetés postproduction;

1710

2 : l'utilité sociale réelle liée à l'énergie produite, ainsi que des habitudes de vie induites par cette abondance énergétique;

1715

3 : les répercussions environnementales et sociales liées aux pécules générés par le projet, tant positifs que négatifs. On a entendu parler beaucoup des impacts positifs, mais peu des impacts négatifs; il y a les deux.

Ici, il ne faut pas se mettre la tête dans le sable. Les retombées économiques sont présentées comme un impact positif par les initiateurs et les différents intervenants. Dans les faits, les retombées

1720 pécuniaires engendrent des effets rebond difficiles à quantifier et dont la commission doit nécessairement tenir compte dans son analyse.

1725 Prétendre que la richesse pécuniaire générée dans le calendrier de projets déposé est un impact positif dans une société où l'économie est mondialisée, où les ressources fossiles sont omniprésentes, risque sérieusement de nous faire passer à côté de la petite fenêtre de temps qu'on a pour déployer des mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques.

1730 De façon globale, le flux pécuniaire et énergétique généré par le projet sera utilisé à d'autres fins, pour d'autres activités économiques, qui engendreront nécessairement à leur tour d'autres impacts et effets cumulatifs, entre autres des GES, la perte d'habitat pour les autres espèces et surtout de participer à la nécessaire sextuplication d'extraction des ressources minérales projetée dans le scénario de décarbonation.

1735 Ici, je fais référence à un autre projet qu'il y a eu juste avant celui-ci, c'est le rapport du BAPE 375 pour le projet éolien Des Neiges : fait part que ça va prendre six fois la quantité de minéraux critiques ou de minéraux pour pouvoir atteindre la carboneutralité, ce qui est fort probable d'être difficile. Donc, c'est ça.

1740 Concernant la justification du projet, la boucle d'abondance énergétique proposée dans le plan d'action d'Hydro-Québec n'a pas été analysée de façon impartiale dans son intégralité. Je sollicite le BAPE à analyser les impacts réels, incluant les impacts et effets extraterritoriaux à anticiper, les effets rebond, incluant la poursuite des habitudes énergivores des utilisateurs d'énergie de substitution en fonction de la réalité des processus physiques.

1745 Au risque de me répéter, mesdames, messieurs, un paramètre important dont la commission doit se pencher de façon exhaustive : la spéculation d'abondance énergétique nécessaire à la croissance verte nécessiterait la sextuplication de l'extraction des matières premières afin d'espérer d'atteindre la carboneutralité pour 2050. Cette abondance énergétique exercée en catimini est prématurée. Elle brime le principe b) de la *Loi du développement durable* : « *équité et solidarité sociales* ».

1750

La croissance énergétique et économique proposée par ce projet et tous les autres sur la table à dessin est inéquitable envers les générations futures, car elle induit une perte d'opportunité de changement de comportement lié à la vétusté des infrastructures fossiles.

1755 Par exemple, en substituant nos prothèses motorisées fonctionnant au schiste fossile par des véhicules électriques nécessitant des infrastructures semblables et même plus complexes, alimentées par des énergies de substitution comme celles proposées au présent projet, nous perdons l'opportunité de saborder son usage, tout simplement.

1760 En résumé, l'abondance énergétique couplée à la facilité d'accès aux technologies énergivores nous incite à la surconsommation des ressources. C'est ce que l'on peut voir avec le déploiement des bornes de recharge rapide sur le réseau routier. On ne change pas nos comportements, on fait juste changer l'énergie qu'on utilise. En fait, on pourrait réduire passablement nos déplacements.

1765 Au Québec, vu les ressources disponibles, le potentiel technicoéconomique est là. J'admets qu'il est peut-être tentant pour les esprits compétiteurs de gagner la course à la dilapidation des ressources à même un modèle économique vétuste.

1770 Ce sont des faits : la course à l'appât du gain est bien ancrée dans nos sociétés modernes. Nous sommes tous sur la même planète qui n'a pas de frontière réelle.

1775 Les impacts et effets de nos choix d'aujourd'hui sont extraterritoriaux. Selon le principe h) : « *Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.* » Dans le présent projet, le choix technosolutionniste d'exploitation des gisements de vent entraînant des impacts et effets cumulatifs, entre autres le verrouillage d'une certaine surconsommation des ressources, a un rythme insoutenable qui va trop vite par rapport à notre capacité de compréhension globale des impacts et effets de nos choix. Une pause est de mise.

1780 Avant de mettre des efforts sur la recherche de mesures préventives postsources en phase d'utilisation, comme par exemple la mise en drapeau ou l'augmentation du seuil de démarrage des éoliennes à 6,5 mètres/seconde comme recommandé par le fédéral, nous nous devons d'évaluer

en priorité les mesures permettant de prévenir et réduire à la source la nécessité d'utiliser l'énergie, c'est-à-dire à limiter la demande.

1785

C'est l'application du principe i) de « *Prévention : en présence d'un risque connu – dans notre cas, le risque de surexploitation des ressources minérales, le risque lié aux effets rebond de l'utilisation de l'énergie ainsi que du pécule projeté –, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.* »

1790

Les liens de causalité entre les différents projets qui génèrent des retombées économiques et la consommation d'énergie sont représentés en partie dans le graphique 47 du document « *État de l'énergie au Québec 2024* ». C'est à la page 59, c'est un document standard qui nous montre clairement l'état de la situation.

1795

Plus les revenus sont élevés, pour chaque tranche de revenu supplémentaire, la consommation des ménages augmente. Ce qu'on observe dans ce graphique, c'est l'effet rebond lié au pécule supplémentaire disponible qui est en partie alloué par choix dans des dépenses énergétiques.

1800

Cette observation n'est que la pointe de l'iceberg. Fort probable que d'autres ressources sont surconsommées en fonction de l'augmentation des revenus des ménages. À ça s'ajoute une pression accrue sur les sites d'enfouissement et l'extraction des ressources. Bon. D'autres intervenants en ont parlé.

1805

Voilà ce qui se passe lorsque les revenus, d'une part, croissants des ménages augmentent. Toute la société et la commission doivent nécessairement en tenir compte dans son analyse.

1810

Pour être crédible, un peu de rigueur s'impose. Le plan d'action d'Hydro-Québec, dont 25 % de l'énergie sera réservé pour la croissance économique, doit nécessairement divulguer les impacts et effets globaux de cette croissance en fonction de son milieu d'insertion, c'est-à-dire une économie mondialisée.

1815 J'avoue que la tâche n'est pas facile, mais elle est plus que nécessaire afin de valider que
cette croissance n'annulera pas les efforts liés à l'implantation de l'énergie de substitution par effet
rebond. Ça peut carrément être annulé si les ménages se mettent à dépenser plus que le pécule qui
est généré, par exemple par le projet. Il faut que ce soit quantifié, entre autres pour ce projet-là.

1820 Hydro-Québec nous dit : « [...] *le prochain grand projet de société consiste à décarboner les
activités tout en créant de la richesse.* » Décarboner les activités nécessite d'évaluer exhaustivement
l'ensemble des activités économiques qui sont subordonnées à la production d'énergie afin de
déterminer la quantité requise en fonction de l'ensemble des impacts et effets de son utilisation, ce
qui inclut les impacts de la création de richesse croissante.

1825 L'énergie électrique est un vecteur énergétique qui génère des impacts cumulatifs lors de son
utilisation. Ne pas en tenir compte dans la phase de conception des projets nous fait revenir en
arrière. Cette façon de faire viole le principe d'efficacité économique.

1830 Nier les impacts et effets cumulatifs de l'utilisation de l'énergie, toutes sources confondues,
en prétendant que substituer les énergies fossiles par les énergies plus vertes, ne fait que nous
éloigner temporellement de la question de fond, c'est-à-dire : quelle est notre capacité collective de
sobriété énergétique? Elle devrait, au préalable de tout dépôt de projet, être analysée. C'est un enjeu
qui touche à toutes les générations, et qu'il doit tenir compte des impacts sur les sept prochaines.

1835 Donc, ici, je demande vraiment de prendre une pause. Je demande à la population, au BAPE,
à toutes les instances gouvernementales, une certaine rigueur d'analyse. De façon impartiale et
indépendante, je demande à tous d'analyser exhaustivement la faisabilité du plan d'action d'Hydro-
Québec, d'évaluer les impacts extraterritoriaux cumulés de l'ensemble des activités humaines liées
à la production d'énergie, et de comparer l'investissement des sommes équivalentes dans des
1840 mécanismes de sobriété énergétique qui sont susceptibles d'annuler la demande à la source.

1845 En gros, d'un côté, on a une solution A : réduire l'intensité énergétique de l'économie en
limitant à la source les besoins, et, d'un autre côté, comme par exemple dans le présent projet, on
a la solution B, qui est d'augmenter la production pour soutenir la demande en fabriquant, entre
autres, un consentement technosolutionniste. C'est mon avis.

1850

En tant que pays riche, si nous choisissons démocratiquement de miser vers une faible consommation énergétique globale qui se rapproche de la consommation moyenne mondiale... En gros, ici, au Québec, on consomme quatre fois l'énergie de la moyenne mondiale par habitant. Encore une fois, vous pouvez vous référer à « *État de l'énergie au Québec 2024* ». C'est bien inscrit à l'intérieur de ce document-là : par rapport à la moyenne mondiale, les Québécois consomment quatre fois l'énergie de la moyenne.

1855

Donc, on est capable de facilement, je crois sincèrement, en appliquant des mesures de sobriété énergétique, de réduire par quatre notre consommation si on met les mêmes investissements que dans la production, on s'entend. Dans le cadre du présent projet, on a 1 milliard, je crois. Si on prend 1 milliard, on compare avec des mesures de sobriété énergétique, 1 milliard production, 1 milliard sobriété, c'est quoi les résultats?

1860

Ça, c'est à vous d'analyser ça, je crois, parce que moi, je n'ai pas les capacités d'aller aussi loin. Je n'ai pas d'analyste, tout ça, mais en gros, il faut au moins prendre en considération ce point-là, donc, je reviens à mon texte qui est presque terminé... qui se rapproche de la consommation moyenne mondiale. C'est ça.

1865

Donc, mettre de l'avant les priorités de réduction à la source, tout en permettant d'augmenter le bonheur intérieur brut des différentes communautés. La probabilité que d'autres pays ne disposant pas des ressources équivalentes aux nôtres réussissent à bénéficier de notre apprentissage et de notre démarche de sobriété énergétique sans recourir aux énergies fossiles est plus élevée que si nous misons collectivement vers une course à la croissance sans internaliser l'ensemble des externalités telles que proposées dans le présent projet.

1870

1875

Comment pourrions-nous convaincre nos voisins et les autres pays disposant d'abondants gisements de ressources fossiles de ne pas les utiliser si nous ne nous donnons pas nous-mêmes les outils et les moyens nécessaires afin de nous permettre de refuser l'exploitation de nos propres ressources? On l'a déjà fait, d'ailleurs, pour les gaz de schiste : merveilleux, chapeau. On est capable de le faire aussi pour tous les gisements énergétiques qui sont à notre disposition.

1880 Cette énergie supplémentaire, en a-t-on vraiment besoin? Ça, c'est la question de fond. Puis je sollicite la commission à recommander fortement qu'il y ait un débat, en fait, via le BAPE ou toute autre méthode, pour qu'on puisse vraiment approfondir ça de façon poussée, parce que c'est l'avenir des sept prochaines générations, puis c'est vraiment primordial.

Donc, en gros, un BAPE générique sur l'avenir énergétique au sens large, puis qui inclurait bien sûr l'énergie éolienne tel que proposé dans le présent projet. Et voilà.

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Richard. Je n'ai pas de questions pour ma part. Ma collègue, madame St-Michel.

1890 **LA COMMISSAIRE :**

1895 Merci, monsieur Richard, pour votre mémoire. D'abord pour dire : on aurait peut-être apprécié pouvoir le lire avant, parce qu'il y a énormément d'éléments à discussion dans votre mémoire. Alors, vous allez comprendre qu'on n'a pas pu assimiler toutes vos notions puis toutes vos préoccupations, mais ce que je peux comprendre d'emblée, puis vous me corrigerez si je me trompe : pour vous, pour l'atteinte de la carboneutralité, d'abord, ce que je peux comprendre, c'est de ne pas utiliser l'énergie ou, du moins, de réduire au maximum notre énergie, ce qui ferait qu'on n'en aurait... on ne serait pas obligé de développer d'autres formes d'énergie.

1900 Vous allez comprendre qu'à court terme, pas que c'est utopique, mais c'est un changement de paradigme pour la société complète ou, du moins, notre société québécoise.

1905 J'aimerais vous questionner, vous me direz, peut-être que... je pense que vous y avez déjà réfléchi, parce que je pense que votre réflexion est quand même assez développée à cet égard-là : ça serait quoi, vos suggestions, vous, pour atteindre une carboneutralité? Disons qu'on va mettre l'horizon du gouvernement, 2050 pour dire que, bien là, O.K., on est neutre en termes d'émissions de gaz à effet de serre, on est, je dirais, frugal en termes de consommation d'énergie; vous nous voyez où à ce moment-là?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1910

La première suggestion, elle a déjà été faite. C'est vraiment... Oui, oui, je vois où vous voulez en venir. L'idée, c'est que déjà, ici, juste comment c'est disposé, t'sais, on pourrait être assis tous en rond ensemble puis en jaser. C'est un peu ça qu'on fait aujourd'hui.

1915

Moi, ce que je propose, je ne prétends pas que j'ai une solution, mais je dis que c'est sûr que par rapport aux priorités d'analyse, si on part dans le chemin de la production avant même d'avoir analysé la non-production, ses impacts, ses effets, bien ça, c'est comme un préalable de base.

1920

Après ça, c'est quoi les solutions? Bien, c'est sûr que tout ce qui évite des déplacements, toutes les mesures, ça peut être différents outils. Écoute, on ne les a pas encore tous créés, ils sont tous à créer. Ça, c'est merveilleux, mais écoutez, c'est sûr que toutes les mesures qui permettent d'éviter d'utiliser de l'énergie.

1925

Je pourrais vous donner un exemple facile, par exemple. Bon, O.K. T'sais, je pourrais avoir décidé de venir ici en vélo, O.K.? Bon, ce n'est pas ça que j'ai fait comme choix, ça n'avait pas de sens, il y avait plusieurs kilomètres à faire. Bon. J'aurais pu choisir de prendre un véhicule, j'ai accès à un véhicule qui a beaucoup d'autonomie, un véhicule électrique, bon, c'est un exemple. Je ne l'ai pas fait. J'ai pris un plus petit véhicule, puis j'ai pris plus de temps pour me rendre ici. Ça, c'est un exemple.

1930

Ça a évité... je n'ai pas utilisé les systèmes de charge rapide, donc, entre guillemets, ça soulage un peu le réseau, ça évite d'avoir à créer des nouvelles infrastructures pour recharger les véhicules qui compensent pour le pétrole nécessaire dans un véhicule standard. Ça, c'est un exemple.

1935

T'sais, réduire, prendre plus de temps pour... par exemple, prendre plus de temps pour faire les choses, ralentir la cadence économique permettrait d'éviter d'avoir à concevoir des infrastructures à haut *quantum* d'énergie. Vous me suivez?

1940 Si on veut, dans le futur, si on veut continuer à vivre au rythme qu'on vit aujourd'hui, puis
travailler en fou, puis toujours être un bord puis l'autre, puis faire des millions de kilomètres pour
rien, pour notre plaisir, bien, écoute, ça ne marchera pas. On va tout dilapider les ressources. On va
avoir besoin de sextupler, justement, l'extraction minière, par exemple, puis après, une fois qu'on va
1945 l'avoir sextuplée, le processus de récupération éternelle, il n'existe pas. Ça prend toujours des
nouvelles ressources pour pouvoir continuer. Donc, c'est sûr que là, c'est qui qui va écopier? Bien,
c'est les prochaines générations.

Moi, c'est sûr que je peux continuer à rouler à 100 kilomètres/heure en véhicule électrique qui
a 800 kilomètres d'autonomie, qui est gros comme l'équivalent d'un Hummer, par exemple, toute ma
1950 vie, puis ça va fonctionner, mais l'autre génération d'après, par exemple, peut-être qu'elle ne pourra
pas.

Ça fait que là, c'est quoi, l'équilibre? Moi, je n'ai pas la question [sic], mais t'sais, entre,
mettons, prendre ma paire de souliers pour venir ici, qui aurait pris, je ne le sais pas, moi, je vais
1955 dire n'importe quoi, 10 jours, bien là, on peut-tu faire un compromis, prendre plus de temps, prendre
le temps d'analyser ça?

Dans le cas qui nous concerne, pour le projet éolien en question, c'est sûr que c'est déployé
en catimini, là. T'sais, il faut vraiment prendre le temps de faire un BAPE générique avant. Comme
1960 ça, on pourra tous s'asseoir en rond sur une longue période de temps, au moins cinq, six mois, le
temps qu'on...

Tantôt, je pense qu'il y a une intervenante qui en a parlé : on n'a pas eu le temps. Il y a plein
de projets. Je me suis impliqué dans deux autres projets, le projet Des Neiges, le projet Mesgi'g
1965 Ugju's'n 2, pour essayer de faire ressortir ces enjeux-là, mais on n'a pas tout le temps requis, on n'a
pas toutes les ressources, puis surtout, c'est ça, c'est la compression de tout ça qui fait en sorte que
les projets arrivent, puis on n'a même pas analysé.

Donc, en gros, c'est vraiment important de prendre une pause, puis c'est ce que je
1970 recommande vraiment fortement à la commission de recommander au ministre. Écoute, on peut

quand même tous le demander au ministre, aux élus, à tout le monde, de prendre une pause, le temps de vraiment tout analyser ça. C'est extrêmement long.

1975 On s'entend que quand on génère un dollar, on génère un kilowattheure, il faut analyser ça va être quoi, les impacts réels. Ce n'est pas facile. On est habitué de dire « bien, une fois que moi, j'ai fait ma job de production énergétique, après les impacts, le gouvernement va s'en occuper », mais la réalité, ce n'est pas ça.

1980 T'sais, chacun d'entre nous, on a vraiment beaucoup de travail à faire pour réduire notre consommation, peut-être de modifier aussi nos comportements au travail, nos loisirs, tout ça.

LA COMMISSAIRE :

1985 Chaque petit geste compte.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Exactement.

1990 **LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1995 Merci à vous.

LA COMMISSAIRE :

2000 Merci d'avoir pris du temps pour écrire votre mémoire puis venir nous le présenter. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2005 Merci.

M. ARNAUD MARCHAND

2010 **LA PRÉSIDENTE :**

 J'invite maintenant Arnaud Marchand à la table à l'avant.
– Bonjour.

2015 **M. ARNAUD MARCHAND :**

 Bonjour.

2020 J'aimerais ça prendre un moment juste pour reconnaître qu'on est sur des terres volées au peuple wolastoqiyik. Le territoire dont la commission fait l'objet en ce moment, le territoire qui fait l'objet de la commission, plutôt, a certainement été parcouru par les ancêtres des... bien, par les Wolastoqiyik, les ancêtres de ceux et celles qui vivent aujourd'hui, donc c'est ça. J'ai une pensée pour ce peuple-là.

2025 J'ai une pensée aussi pour tous les êtres non humains qui peuplent le territoire dont on discute aujourd'hui. Pour beaucoup d'entre nous, allochtones ou autochtones, ces êtres-là sont comme de la famille, des amis, donc la vie ne serait pas du tout pareille sans eux. Donc, voilà. C'est mon introduction, mon préambule.

2030 J'aurais aimé ça déposer un mémoire, je n'ai pas eu le temps puis l'énergie, donc j'ai gribouillé un commentaire. Je vais commencer par essentiellement lire ce que j'ai rédigé, puis ensuite, s'il me reste du temps, je parlerai un peu librement de ce qui me préoccupe dans ce projet-là. Ça fait quand même presque deux ans que je me penche là-dessus. J'ai eu la chance que d'autres n'ont pas eue de voir passer ça, puis de pouvoir m'y intéresser.

2035

Je vais vous parler de l'acceptabilité sociale en particulier, aujourd'hui. Donc, tout se passe comme si les élus et l'initiateur de projet considèrent que l'acceptabilité sociale est acquise du moment qu'il n'y a pas d'opposition farouche, véhémente, au projet.

2040 Or, de deux choses l'une : premièrement, comment voulez-vous que les gens s'opposent à un projet dont ils ne soupçonnent parfois même pas l'existence si peu d'efforts sont faits pour informer la population? La plupart des initiatives visant à faire connaître le projet proviennent essentiellement de citoyens et citoyennes. C'est vrai ici, dans le projet qui nous occupe, mais aussi ailleurs au Québec dans d'autres projets.

2045 Donc, le cas de PPAW 1, pour nommer quelques exemples, le collectif Tourne pas chez nous! a rejoint en moyenne probablement autant sinon plus de résidents et résidentes par séance d'information qu'Invenergy avec ses journées de portes ouvertes.

2050 Le journal communautaire *Le Mouton Noir* s'est donné la peine de rédiger un dossier complet sur les enjeux que soulève le développement éolien au Bas-Saint-Laurent en particulier puis au Québec de manière générale.

2055 Ce sont deux exemples d'initiatives citoyennes parmi bien d'autres, là encore, dans la région ici, puis ailleurs au Québec.

2060 Or, ce qui relie ces initiatives entre elles, ce sont deux choses : d'une part, elles sont invariablement critiques du développement éolien tel qu'il se déroule actuellement. D'autre part, elles disposent de moyens extrêmement limités. En effet, ces initiatives sont souvent, pour ne pas dire toujours, bénévoles. Non seulement les personnes s'impliquant ne reçoivent aucun salaire, mais aussi et surtout, elles ont accès à peu ou pas de financement pour mener à bien leurs activités.

2065 Or, ces groupes et ces personnes ont en face d'elles des acteurs et actrices avec énormément de ressources, argent, pouvoir, notoriété, influence, et caetera, et par extension, toute la force du *statu quo* qui promulgue l'idée comme l'ont mentionné certains, certaines intervenantes hier, que la croissance infinie est possible et souhaitable.

2070 Sur le plan du discours, ils bénéficient notamment de publicité des gouvernements fédéral et provincial visant à promouvoir leur plan de transition énergétique et de décarbonation.

À une échelle plus locale, ces acteurs peuvent s'appuyer sur une logique qui, depuis des décennies, fait miroiter aux gens la perspective d'un développement régional censé amener bien-être et prospérité aux gens de la place. On l'a entendu dans l'une des interventions précédentes.

2075 Le deuxième point que je veux aborder avec vous aujourd'hui, c'est celui de l'acceptabilité sociale proprement dite. Donc, lors des séances des 10 et 11 juin derniers, plusieurs personnes ont posé des questions concernant l'acceptabilité sociale. Dans la réponse d'un des experts du ministère de l'Environnement, on apprenait entre autres qu'il n'existe aucune définition de l'acceptabilité sociale au sein du Ministère, qui est pourtant un critère, normalement dans le cadre de l'évaluation
2080 d'un projet comme celui-ci.

2085 Des termes et expressions extrêmement vagues ont été utilisés lors de cette intervention, laissant la citoyenne ayant posé la question manifestement très insatisfaite. Cette dernière avait alors insisté à plusieurs reprises pour que des experts indépendants, notamment du milieu universitaire, aient l'opportunité, dans le cadre de la commission, d'éclairer le public sur cette notion.

2090 En faisant moi-même une recherche rapide, j'ai vite appris l'existence d'un ouvrage complet sur la question. Le livre s'intitule « *L'acceptabilité sociale : sans oui, c'est non* », de l'autrice Marie-Ève Maillé, publié chez Écosociété il y a quelques années.

2095 En fouillant encore un peu, je suis tombé sur un document créé par l'autrice et intitulé « *Grille d'évaluation de l'acceptabilité sociale d'un projet à l'intention des décideurs* », un document sur lequel le ministère de l'Environnement pourrait certainement mettre la main.

Je vous avoue avoir été troublé par la facilité avec laquelle j'ai été à même de trouver ces critères-là, qui sont très explicites, très clairement circonscrits, produits avec rigueur, une rigueur académique, tandis que les experts du Ministère, eux, étaient dans l'incapacité de nous transmettre une définition ou des critères.

2100 J'aurais aimé inviter madame Maillé à déposer un mémoire dans le cadre de ce projet-là, mais encore une fois, le temps et l'énergie m'ont manqué. J'aimerais quand même reprendre le titre de son ouvrage pour vous illustrer ce qui m'apparaît être un flagrant manque d'acceptabilité sociale dans le cadre de PPAW 1.

2105 Parce que oui, tout se passe comme si le mot d'ordre actuel était « sans non, c'est oui ». Puis encore, il y a des « non » qui sont clairement exprimés. Donc, « sans non, c'est oui », on comprendra dès lors que tout est dans l'art pour l'initiateur et les élus de nier ou, du moins, de diminuer l'ampleur des réticences citoyennes vis-à-vis le projet.

2110 Mais pour revenir à ce que madame Maillé propose avec cette phrase « sans oui, c'est non », d'aucuns admettront qu'elle renvoie à la notion de consentement. Or, pour consentir à quelque chose, il faut être libre et éclairé, en plus d'être écouté et respecté.

2115 Donc là, j'ai une petite série d'anecdotes de faits vécus en rafale pour vous démontrer un peu les lacunes que j'ai pu observer moi-même en matière d'acceptabilité sociale dans le cadre de ce projet-là.

2120 Donc, premièrement, une de mes premières démarches, ça a été d'aller au conseil de ville de Saint-Pascal, la ville dont je suis résident, parce que j'ai appris, grâce aux travaux d'un juriste impliqué dans la lutte à certains projets éoliens, qu'en fait, la production d'énergie renouvelable est une compétence municipale.

2125 Je suis allé poser la question, j'essayais de comprendre qu'est-ce que l'Alliance de l'énergie de l'Est : Il n'y avait pas moyen, parce que l'Alliance de l'énergie de l'Est, malgré qu'elle ait été créée il y a au moins deux ans, je crois, n'avait pas de site Web à ce moment-là. Son site Web est sorti juste avant les débuts des travaux de la commission, au début du mois de juin, je crois, donc malgré qu'on leur ait demandé à répétition quand est-ce qu'ils allaient sortir leur site Web.

2130 Donc, je suis allé demander aux élus du conseil de ville, notamment : « Quand avez-vous pris la résolution d'adhérer à l'Alliance de l'énergie de l'Est? » Puis aucun, aucune élue n'était en mesure de me répondre. Ils m'ont dit qu'ils allaient faire un suivi auprès de moi, puis qu'ils allaient retrouver

ça dans leurs procès-verbaux; je n'ai pas eu de retour. Puis, bien, moi, comme je l'ai dit, je suis bénévole, puis je n'ai pas l'occasion d'assister perpétuellement aux conseils de ville jusqu'à ce qu'on me réponde. Mais ils ont mon contact.

2135

De l'aveu d'un directeur général d'une municipalité du Kamouraska à huis clos, je me suis fait dire qu'en fait, ces projets-là, la municipalité, ladite municipalité est pour ainsi dire dans l'obligation, c'est-à-dire n'a pas vraiment le choix d'y adhérer ou non, parce que c'est ça ou on monte, on augmente les taxes des résidents, résidentes.

2140

Sylvain Roy lui-même, préfet de la MRC de Kamouraska, admettait l'année dernière, dans un article dans le journal régional, que les revenus issus de la filière éolienne étaient bienvenus dans un contexte de sous-financement des municipalités en région.

2145

Par ailleurs, des membres du collectif Tourne pas chez nous!, ainsi que des résidents, résidentes non affiliés au groupe ont transmis il y a déjà plusieurs mois une lettre détaillée au ministère de l'Habitation et des Affaires municipales, exprimant leur désaccord concernant un avis public dont l'objet était que du financement soit accordé à l'Alliance de l'énergie de l'Est. Le groupe, aussi bien que les résidents, résidentes, n'ont jamais reçu de réponse de la part du Ministère.

2150

Ensuite, j'aimerais soulever juste une contradiction. J'étais là hier soir quand monsieur Sylvain Roy, qui parlait comme citoyen engagé du Kamouraska, s'est exprimé. Puis là, je ne veux pas... je nomme, puis là, ça fait deux fois que je nomme quelqu'un, mais ce n'est pas pour me moquer. C'est une personnalité publique, puis on est dans un contexte public, puis c'est la matière même à laquelle je peux m'approvisionner, si je peux dire, pour vous parler en ce moment.

2155

Donc, lors de la première partie de l'audience publique, un ou une membre d'Invenergy affirmait que le comité de suivi n'avait pas encore été sollicité, car le projet n'était pas encore commencé et qu'il fallait s'attendre à des inquiétudes accrues à mesure que le projet allait être mis en branle, et qu'alors, le comité de suivi serait particulièrement sollicité. Or, hier, Sylvain Roy a affirmé le contraire en laissant entendre que plus un projet avance, plus les préoccupations vont en s'atténuant.

2160

2165 Je soulève cette contradiction-là juste pour mettre en exergue à quel point la notion d'acceptabilité sociale d'un projet, en ce moment, est très, très approximative, puis paraît improvisée.

2170 Ensuite, j'aimerais juste mentionner, attirer à votre attention un article du *Devoir* qui a paru en 2007, s'intitule « *L'éolien se passe de l'avis des citoyens* », et c'est un article qui porte sur une série de regroupements citoyens qui dénonçaient le développement éolien dans... notamment dans la région du Kamouraska puis au Bas-Saint-Laurent en général, à l'époque.

2175 Donc, je vous lis juste un extrait, ça me paraît très actuel : « *Les annonces de projets de parcs éoliens se poursuivent à toute vitesse sans que l'ensemble des citoyens aient la possibilité de s'informer et de débattre des avantages et des inconvénients pour le développement de nos communautés [...]* » Ça, c'est en 2007, donc c'est après le fameux RCI de 2006 qui, supposément, venait comme pacifier les inquiétudes qu'il pouvait y avoir par rapport au paysage puis au littoral.

2180 Donc, c'est un an après le RCI : il y a encore ce genre de discours là, citoyen, qui dénonce l'absence de consultation, le manque d'information, et caetera. Aujourd'hui, on est en 2024, 17 ans plus tard, puis plusieurs résidents, résidentes, des groupes citoyens dénoncent en substance les mêmes choses.

2185 Donc, voilà. C'est tout pour ce que j'avais écrit. J'aimerais ça revenir juste marteler un peu le clou de l'acceptabilité sociale.

J'ai posé des questions lors de la séance du 11 juin dernier, à distance, puis je demandais, entre autres, des chiffres concernant la participation du public quant, notamment, aux résolutions qui ont été prises au niveau des conseils de ville des MRC concernées par le projet.

2190 Essentiellement, il n'y avait à peu près personne qui était là. Je ne me souviens plus du chiffre, mais c'était extrêmement réduit.

Moi, je pense que c'est un manque, ça témoigne d'un manque flagrant d'acceptabilité sociale dans la mesure où « sans oui, c'est non ». Si les gens ne sont pas là pour consentir, bien, ces

2195 résolutions-là sont passées en catimini, puis après ça, t'sais, c'est comme immuable, on ne peut plus... on dirait qu'on ne peut plus rien faire.

2200 Puis c'est l'argument qu'on entend de la part d'élus, « t'sais, où est-ce que vous étiez quand on a pris cette décision-là? », tout ça. Bien, on n'a pas toujours été sur Terre, on n'a pas toujours été nécessairement dans la région, on ne s'est pas toujours intéressé en détail puis en profondeur à ces enjeux-là, mais le fait est que là, il y a un projet concret qui se passe, puis on s'y intéresse, puis on n'est pas tout seul. Bien, moi, je ne suis pas tout seul, je suis certain. Je le sais.

2205 Ensuite, il y a donc, il y a ça, il y a la manière dont, finalement, la généalogie de l'Alliance de l'énergie de l'Est qui est très obscure dans la mesure où il n'y a pas eu de participation du public au niveau des municipalités qui la constitue.

2210 Ensuite, au niveau de la Régie intermunicipale de l'Énergie, notamment celle du Bas-Saint-Laurent, lorsque j'ai posé la question, Michel Lagacé a admis que depuis l'existence de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, il n'y avait jamais eu, malgré qu'elle soit ouverte au... que ses séances soient ouvertes au public, il n'y a jamais eu de participation du public.

2215 Pour moi, de dire – parce que c'est ça, l'argument – que c'est ouvert au public, ce n'est pas assez pour pouvoir revendiquer une acceptabilité sociale. Pour le redire avec Marie-Ève Maillé : « sans oui, c'est non ». Là, quand il n'y a pas de participation du public, il n'y a ni de oui ni de non, mais en tout cas, il y a encore du travail à faire pour consulter puis prendre le pouls.

Donc, voilà. Je pense que c'est ça pour l'acceptabilité sociale.

2220 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous invite à conclure, monsieur Marchand. Votre temps est écoulé.

2225

M. ARNAUD MARCHAND :

2230 Oui, bien je pense que j'ai terminé. J'en aurais beaucoup à dire, mais je pense que je suis allé assez droit au but.

LA PRÉSIDENTE :

2235 Merci. Merci pour votre présentation. J'aimerais ça revenir, peut-être, sur un aspect où que vous mentionniez tout à l'heure que vous aviez été au conseil municipal de votre municipalité pour un peu mieux connaître leur implication dans l'Alliance, puis que vous n'avez pas vraiment eu réponse à vos questions.

2240 Puis je comprends que, comme vous dites, vous n'avez pas nécessairement le temps d'aller assister à chacune des séances du conseil municipal, mais est-ce que vous avez eu un retour, quand même, de votre municipalité, pour avoir plus de renseignements sur votre demande d'information ou vous êtes resté sans réponse?

M. ARNAUD MARCHAND :

2245 Non, je n'ai pas eu de retour. Je ne sais pas si je les ai relancés. On m'avait dit qu'on me ferait le suivi, puis que lorsqu'on trouverait l'information, on me la transmettrait.

2250 Moi, entretemps, je suis passé à d'autres dossiers, mais je pense que ce sur quoi je veux insister avec ce phénomène-là, ce n'est pas tant la... je ne suis pas en train de pointer du doigt une quelconque négligence de la part des élus municipaux, municipales, mais plutôt une forme d'ignorance dont ils et elles m'ont fait l'aveu explicitement. Donc, quand nos élus municipaux qui sont parties prenantes d'un projet ne sont pas au courant, c'est quand même assez déroutant. Oui.

2255 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.
– Est-ce que madame St-Michel, vous avez... non, ça va?

LA COMMISSAIRE :

2260

C'est beau. Non.

LA PRÉSIDENTE :

2265

Bon, bien, je vous remercie, monsieur Marchand, pour votre intervention.

LA COMMISSAIRE :

2270

Merci pour votre témoignage.

M. ARNAUD MARCHAND :

Merci.

2275

LA PRÉSIDENTE :

Bon après-midi.

2280

M. DOMINIQUE PÉPIN-GUAY

LA PRÉSIDENTE :

2285

On va inviter le prochain intervenant. On va y aller avec notre intervenant qui est au téléphone, monsieur Dominique Pépin-Guay.

M. DOMINIQUE PÉPIN-GUAY :

2290

Bonjour.

LA COMMISSAIRE :

Bonjour.

2295 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour. Vous pouvez y aller avec votre présentation. Vous disposez de 15 minutes, on vous écoute. À vous la parole.

2300 **M. DOMINIQUE PÉPIN-GUAY :**

O.K., merci.

2305 Donc, c'est ça. Dominique Pépin-Guay, c'est ça, je suis entrepreneur puis écologiste dans le coin, dans la MRC de L'Islet. Donc, je mène mes entreprises dans le domaine de l'écoconstruction, de la renaturalisation et du tourisme, notamment.

2310 Donc, ces projets-là, je vais parler pour les projets non seulement qui sont à Kamouraska, mais qui passent aussi à Montmagny. Dans le fond ce que nous, on... ce que j'ai compris en étudiant tout ce projet-là, c'est que chacune des MRC, de Montmagny jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, prennent part à un projet via une entreprise qui s'appelle l'Alliance de l'énergie de l'Est, pour approximativement 5 % chacune des parts de cette entreprise-là, qui veut... vont construire parc éolien sur parc éolien dans toutes les régions du Québec. Donc, sans se limiter à leur territoire propre.

2315
2320 Donc, ce qu'on a vécu ici, à L'Islet, c'est que dans le fond, notre MRC, elle a engagé un emprunt d'environ 20 M\$ pour justement acquérir ces parts-là dans cette entreprise, et qu'aussi, chacune des MRC est à peu près dans la même situation, donc pour approximativement un emprunt total, si on comptabilise chacune des MRC, il y a un total d'environ 2 G\$ qui sont empruntés, et ce, sans consultation publique.

2325 Donc, ça, je trouve que ça amène des questionnements au niveau éthique, de savoir qu'autant d'argent est emprunté via les poches des contribuables pour soutenir un projet dans lequel les élus s'impliquent, les municipalités s'impliquent, alors que les citoyens n'ont pas adhéré à ça et qu'ils n'ont pas de droit de regard sur ces projets-là.

Donc, c'est ça. Donc, j'avais composé une lettre que je vais vous lire, ça résume bien nos préoccupations à ce sujet.

2330 « Arrêt des travaux et consultation publique sur l'implication de la MRC de L'Islet dans le projet éolien de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

2335 En tant que résidents de la MRC de L'Islet, nous souhaitons exprimer nos profondes préoccupations vis-à-vis les projets éoliens développés par l'Alliance de l'énergie de l'Est.

Le projet propose l'installation de deux parcs éoliens, le parc de Saint-Paul-de-Montminy, dans la MRC de Montmagny, et celui de Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk situé dans la MRC de Kamouraska–Témiscouata–Rivière-du-Loup.

2340 Avec plus de 80 turbines éoliennes de 200 mètres de hauteur et une puissance installée totale avoisinant les 487 mégawatts, ces structures représentent une nouveauté en termes de dimension et de potentiels impacts sur notre région, les régions avoisinantes, leur paysage et notamment sur leur industrie touristique et leur valeur immobilière.

2345 La grandeur et la capacité de ces éoliennes sont sans précédent au Québec et soulèvent des questions importantes sur leurs impacts environnementaux et sociopotentiels. Face à ces inconnus, un principe de précaution s'impose, car l'étendue exacte de leur influence sur notre environnement et notre communauté reste à déterminer.

2350 De plus, les projets éoliens soulèvent de multiples polémiques dans les endroits où ils sont implantés, et leurs retombées financières réelles ne semblent pas si prometteuses en regard des impacts irréparables et des dégâts causés aux infrastructures publiques, aux écosystèmes, aux terres agricoles et aux forêts publiques.

2355 Nous soulevons également le questionnement quant au stratagème financier des corporations à la fin de vie des éoliennes pour s'affranchir du démantèlement et des coûts reliés tels que relatés par les témoins.

2360 L'engagement financier de notre MRC, évalué à 20 M\$ pour acquérir 5 % des parts du projet, soulève des questions importantes sur la gestion des fonds publics et la prise de décision éclairée concernant des projets d'une telle envergure.

2365 Il est impératif que les citoyens soient pleinement informés et consultés sur ces questions, conformément au principe de transparence, de participation publique et de développement durable prôné par le gouvernement du Québec.

2370 Dans le cadre de nos préoccupations actuelles concernant les projets éoliens dans notre région, il est primordial de rappeler que le Code d'éthique et de déontologie des élus de la MRC de L'Islet, adopté en février 2022, définit explicitement les responsabilités et les obligations éthiques de nos représentants.

2375 Le Code souligne l'importance de répondre aux attentes des citoyens, de prévenir toute situation de conflit d'intérêts, et met en garde contre les conséquences sérieuses que tout manquement pourrait engendrer, tant pour les membres du conseil municipal que pour la MRC dans son ensemble.

2380 L'article 4 de ce code, qui énonce les valeurs fondamentales de la MRC en matière d'éthique, impose à nos élus de maintenir une honnêteté irréprochable, de se montrer dignes de la confiance que les citoyens ont placée en eux et de faire preuve de prudence dans la gestion de l'intérêt public.

Cela implique une obligation de se renseigner de manière approfondie et considérer attentivement les conséquences de leurs décisions ou d'explorer des solutions alternatives viables.

Plus précisément, l'intérêt public tel que défini exige que les décisions prises servent le bien-être général de la communauté et non les intérêts privés ou personnels, y compris ceux liés à

2385 l'Alliance de l'énergie de l'Est, au risque de causer des préjudices socioéconomiques et
environnementaux considérables.

2390 Dans ce contexte, il est crucial que les décisions relatives au projet éolien en cours soient
prises avec une pleine conscience des responsabilités éthiques et qui incombent à nos élus. Cela
comprend l'examen minutieux des impacts environnementaux, sociaux et économiques de ces
projets, ainsi que la recherche active d'alternatives qui respectent à la fois les valeurs éthiques de
notre communauté et les exigences de développement durable.

2395 La transparence, le dialogue ouvert avec les citoyens et la considération des préoccupations
locales doivent être au cœur de ce processus décisionnel, conformément aux principes dénoncés
dans le Code d'éthique et de déontologie.

2400 À cet égard, nous constatons avec regret que le processus décisionnel actuel ne semble pas
refléter une approche participative et transparente ni tenir compte de manière adéquate des
préoccupations des citoyens.

2405 L'absence de consultation publique préalable et la possible contradiction avec les principes
éthiques des élus et de développement durable énoncé par le gouvernement du Québec nous
amènent à demander avec insistance l'arrêt immédiat de tous travaux en action liés au projet éolien
de l'Alliance de l'énergie de l'Est jusqu'à ce qu'une consultation publique complète soit organisée.

2410 Cette consultation devrait évaluer de manière transparente et inclusive les implications de la
MRC dans le projet, en permettant aux citoyens d'exprimer leurs opinions et préoccupations, la
divulgaration complète des détails financiers et contractuels liant notre MRC au projet éolien, ainsi
qu'une clarification sur les modalités de décisions et les critères ayant guidé cet engagement.

2415 Il est crucial que la population comprenne pleinement les implications financières et les risques
associés à un tel investissement, la réalisation d'une évaluation indépendante des impacts
environnementaux, sociaux et économiques du projet, afin d'assurer sa conformité avec les objectifs
de développement durable et d'acceptabilité sociale.

2420 Cette évaluation devra prendre en compte les perspectives et les besoins spécifiques de notre communauté et la mise en œuvre d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour chaque projet éolien proposé, afin d'effectuer une évaluation détaillée et indépendante des impacts potentiels sur l'environnement et la société.

La réalisation d'un BAPE pour chaque projet permettra d'assurer une analyse approfondie et objective, contribuant à une meilleure compréhension des enjeux et à une prise de décision éclairée.

2425 Nous insistons sur la nécessité pour la MRC de L'Islet, de Montmagny, de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup d'agir dans le meilleur intérêt de ses habitants en favorisant un développement de projets énergétiques qui respectent à la fois l'environnement et les principes d'acceptabilité sociale.

2430 La mise en œuvre de consultations publiques qui comprennent des études et des experts indépendants sur la réalisation de BAPE constitue des étapes cruciales pour garantir une démarche responsable, éclairée.

2435 En conclusion, nous souhaitons souligner qu'en l'absence de mesures concrètes répondant à ces demandes, nous envisageons la possibilité de porter cette affaire devant le tribunal administratif de la Commission des affaires municipales du Québec. Une telle démarche vise à garantir le respect des droits des citoyens et l'application des principes de gouvernance responsable et transparente. »

2440 Donc, voilà, c'est ma lettre pour les élus des MRC de L'Islet et Montmagny.

2445 Aussi, ce que je voudrais souligner avec ça, il y a un sérieux manque de consultation de ces projets-là dans nos régions, que ça soit à Montmagny ou à Kamouraska, et que les MRC, les 16 MRC qui se sont toutes impliquées dans le projet de l'Alliance de l'énergie de l'Est, eh bien, n'ont pas consulté leurs citoyens afin d'engager des emprunts colossaux totalisant une somme d'environ 2 G\$ pour avoir 50 %, les actions de cette compagnie.

Donc, disons que c'est ça. Moi, je me demande : avec 2 G\$, ces MRC-là auraient pu, notamment, si elles avaient consulté leur public, on peut imaginer tous les beaux projets de

2450 vitalisation des communautés, de verdissement, de développement durable qu'on aurait pu mettre en place avec ces 2 G\$-là. On aurait pu aussi encourager nombre de petites entreprises qui ont besoin d'aide pour développer leur commerce ou leurs activités dans les régions.

2455 Donc, c'est un manque d'honnêteté que je trouve, d'avoir engagé ces frais-là à l'instar des citoyens, sans consultation publique, et c'est pour ça que nous demandons l'arrêt des travaux, parce que les codes d'éthique n'ont pas été respectés et l'acceptabilité sociale non plus.

Donc, ça, c'était pour ma lettre.

2460 Ensuite de ça, j'aimerais ça aussi mettre en lumière beaucoup de choses nébuleuses entourant ces projets-là. Aucune étude n'a été faite, par exemple pour voir ou analyser ou comparer d'autres pays qui se sont engagés dans des projets colossaux éoliens, donc les ratés, par exemple, de la France ou de l'Allemagne en termes d'éolien.

2465 Aussi, au niveau du climat, donc on parle beaucoup du climat dans le développement de ces projets-là. On dit que c'est des énergies renouvelables, puis que ça va faire la transition écologique ou énergétique, on ne sait plus trop. Mais comme on va sabrer dans les forêts publiques, ici, du côté de Montmagny, L'Islet, Kamouraska puis tout le Bas-Saint-Laurent, comme on va sabrer dans nos forêts publiques, j'aimerais ça rappeler aussi que les massifs forestiers sont un... en fait, c'est les massifs forestiers qui sont responsables, si on veut, de... En fait, la déforestation, ce que je veux
2470 dire, c'est que la déforestation est en grande partie la cause des changements climatiques, et que d'encore fractionner nos écosystèmes de la sorte, ça ne fait qu'accentuer les problèmes de climat puis de dérèglement climatique.

2475 On va encore, donc, fractionner les écosystèmes, les oiseaux. On ne parle même pas des génocides d'oiseaux, de chauves-souris, d'abeilles qui vont s'ensuivre, de l'altération de l'eau potable, des nappes phréatiques qui vont être embrouillées, de l'enfouissement des pales après seulement 20 ans d'usage de ces éoliennes-là. Donc, même des centaines de litres d'huile qui sont embarquées dans chaque nacelle et puis qui ruissellent bien souvent dans les cours d'eau.

2480 Donc, est-ce que des études ont été faites sur tous ces problèmes-là, qu'on pourrait étudier, les études de cas d'autres pays ou encore de certaines de nos régions qui font déjà dans les projets de développement éolien.

2485 Démantèlement. Seulement après 20 ans d'utilisation, les éoliennes devront être démantelées et ça, on ne sait pas vraiment c'est qui qui va payer la note pour ça. On sait que les compagnies d'éolien ont des stratégies financières pour ne pas payer la note, si je peux dire.

2490 Donc, est-ce qu'on est vraiment prudent à ce niveau-là? Comment ça va coûter? On parle de 1 million par éolienne, le démantèlement. Est-ce que l'éolien va rapporter tellement de bénéfices pour payer la note, et surtout, est-ce que les bénéfices vont être réservés pour cet usage-là? J'en doute fort.

LA PRÉSIDENTE :

2495 Monsieur Pépin-Guay, je suis désolée de vous interrompre. Je vous inviterais à conclure. Votre 15 minutes est complété.

M. DOMINIQUE PÉPIN-GUAY :

2500 (Coupure sonore) notable, et ça, des études stipulent 50 à 100 kilomètres d'impact d'infrasons sur... des troubles du sommeil ou d'anxiété. Beaucoup de gens relatent ces problèmes-là. On ne parlera pas des impacts sur la faune, donc ça peut vraiment impacter la faune.

2505 Une dernière chose. Est-ce que les systèmes politiques sont vraiment adéquats dans leur démarche de vouloir absolument pousser l'électrification à toute allure, sans même savoir rentabiliser leur investissement? Donc, on vend à perte aux États-Unis, par exemple, à New York. On installe des lignes haute tension, et puis on fait ça sur le dos des contribuables sans retour adéquat de la part des acheteurs.

2510 Donc, est-ce que ce gros projet-là va vraiment profiter à la communauté, j'en doute fort, et c'est pour ça qu'on demande une consultation publique dans chaque communauté, dans chaque région, pour vraiment débattre de l'implantation de ces projets-là. C'est très important d'en parler.

LA PRÉSIDENTE :

2515 Très bien. Merci, monsieur Pépin-Guay, de nous avoir partagé votre point de vue cet après-midi. Je vous souhaite une belle fin de journée.

M. DOMINIQUE PÉPIN-GUAY :

2520 Parfait, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2525 Merci.

LA COMMISSAIRE :

 Merci beaucoup.

2530

M. BRUNO PARADIS

TABLE RÉGIONALE DES ÉLU.ES MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (DM7)

2535 **LA PRÉSIDENTE :**

 Je vais inviter maintenant monsieur Bruno Paradis, à la table à l'avant.
– Bonjour.

2540 **M. BRUNO PARADIS :**

 Merci. Désolé pour le retard.

LA PRÉSIDENTE :

2545 Il n'y a pas de souci, vous êtes à l'heure.

M. BRUNO PARADIS :

2550 Je suis présent au moment d'intervenir, mais je suis en retard sur l'horaire que je m'étais donné.

2555 Donc, vous me permettez de lire le mémoire de la Table régionale des élu.es municipaux du Bas-Saint-Laurent pour vous expliquer qu'est-ce que la TREMBSL, ce sont les huit préfets, les 10 maires des villes de centralité, de la cité régionale du Bas-Saint-Laurent qui se sont, je dirais, unis depuis environ trois ou quatre années.

Donc, les élus se positionnent sur différents enjeux politiques, et donc, on a souhaité se positionner sur celui du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk.

2560 Donc, si vous me permettez, je vais le lire, puis je vous ferai un petit retour plus personnel sur le dossier. Dossier que je connais quand même assez bien.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM7)

2565 Début de la phrase à la page 4 : « *Mise en contexte* »

Fin de la phrase à la page : « [...] *dispose de la maturité nécessaire pour jouer ce rôle.* »

LA PRÉSIDENTE :

2570 Merci, monsieur Paradis. Vous avez, je crois, réalisé un exploit. Si vous voulez prendre votre souffle.

2575 **M. BRUNO PARADIS :**

Parfait, merci. Donc, si vous me permettez, dans une note un peu plus personnelle. En fait, je voulais vous le mentionner : je suis président de la TREMBSL, bien sûr. Je suis, dans un premier temps, je vous dirais je suis maire de Price, un petit village de l'est du territoire bas-laurentien, préfet de la MRC de La Mitis, et mes collègues m'ont nommé président il y a maintenant un peu moins d'un an à la présidence de la TREMBSL.

2580 Ça fait depuis que j'ai 16 ans que je m'implique à différents endroits, donc bientôt 30 ans. J'ai 45 ans aujourd'hui.

2585 Le monde a bien changé, mais les besoins, les enjeux, les problématiques restent présents, voire même, on dirait qu'ils se remplissent avec le temps. Je vous dirais, depuis des années, ce n'était pas compliqué : quand on faisait face à une problématique, il fallait trouver le bon programme, espérer qu'il y en ait un, convaincre les bonnes personnes et quêter, quêter, quêter.

2590 Que ça soit les différents gouvernements qui ont passé ou les promesses qui ont été mentionnées, malheureusement, avec les années, ça a toujours resté un peu la même formule : il fallait toujours quêter pour réussir à répondre aux besoins de nos citoyens, nos concitoyens, concitoyennes.

2595 Les revenus éoliens sont venus changer la donne. Je dirais, par exemple, localement, chez nous, juste dans mon village, ça a permis de mettre en place des jeux d'eau, de permettre d'avoir un parc d'hébertisme pour la population, qui est une population qui a justement, qui est dans les quintiles de vitalisation, qui, malheureusement, est, je dirais, en bas d'échelon. Mais ça nous a permis de démocratiser l'accès à des loisirs de qualité pour ma population.

2600 Pour la région, en fait, pour la MRC, ça a permis, par exemple, de donner 15 000 \$ à un organisme d'aide alimentaire année après année, ça fait que ça, c'est issu des revenus éoliens ou, par exemple, de mettre en place des ateliers de réparation et d'ainsi réduire les déchets qu'on

2605 envoie, je dirais, à l'écocentre ou aux déchets ultimes.

D'un point de vue régional, je l'ai mentionné : on est venu aider, entre autres, le travail de rue, un dossier qui me tient à cœur depuis de nombreuses années, l'emploi forestier, l'entente sectorielle en bioalimentaire.

2610

Je suis conscient, puis on le mentionnait dans le mémoire, qu'il y a toujours des gens qui vont s'opposer, puis je le comprends. On est dans un dossier de site d'enfouissement chez nous, sur notre territoire, et puis ça m'a permis d'avoir un regard nouveau. Ultimement, personne ne veut ça chez eux. Je le comprends. Mais nous, notre rôle, puis je pense, c'est dans une démocratie comme la nôtre : le rôle des élus, c'est de viser le bien commun.

2615

Donc, ce n'est pas d'écouter les désirs de tout un chacun, parce que personne ne voudrait jamais avoir, je dirais, de conséquences négatives, peu importe le projet, disons, dans sa cour, puis je le comprends personnellement. Reste que nous, on se doit d'avoir une vue plus macro où on va tenter de trouver le compromis le plus viable, de trouver le moindre mal.

2620

Moi, le regard que j'ai, c'est qu'aujourd'hui, en 2024, on a besoin d'énergie, on a besoin d'électricité. En 2025, ça va être aussi le cas. En 2035, en 2050, voire même en 2100. Je ne pense pas que la situation va changer, au contraire.

2625

On parle que les sources de pétrole se tarissent, donc on va avoir à changer notre façon, je dirais, de gérer l'énergie. On va en avoir besoin, et puis se diriger vers les énergies renouvelables est, à mon avis, on n'a pas le choix. C'est, vraiment, c'est un chemin qu'on n'a pas le choix de prendre. Il faut trouver, à ce moment-là, pour une région comme la nôtre, pour le Québec, le moindre mal pour l'ensemble des communautés.

2630

Sur une note finale, je voudrais juste que... je suis content d'être arrivé en retard pour une chose, c'est que je n'ai peut-être pas entendu l'ensemble des interventions. Je vous dirais que j'ai été un petit peu insulté d'entendre les, je dirais, ce qu'on peut mentionner sur les élus.

2635

Moi, personnellement, aujourd'hui, je suis en vacances. Je sacrifie du temps en famille pour venir porter le point de vue des élus. La plupart des élus se démènent corps et âme pour des petits

salaires, pour essayer de trouver des solutions aux problématiques dont sont prises leurs communautés.

2640

Ça fait que d'entendre ce qui a été mentionné, des fois, puis je respecte la démarche, mais je vais vous avouer franchement que ce n'est pas quelque chose que j'apprécie. Je ne connais pas un élu qui ne compte pas ses heures, puis de se voir un peu associé à des idées que j'ai pu entendre, c'est un petit peu insultant. Ça fait que je voulais vous le mentionner.

2645

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2650

Merci, monsieur Paradis. J'aurais quand même, si vous permettez, des petites questions de précision par rapport à votre mémoire, que nous avons pris connaissance avant votre présentation.

2655

Donc, à la page 9 de votre mémoire, c'est indiqué, puis je vais lire le passage, juste en bas complètement de la page. C'est marqué : « *À cet égard, les élu.es municipaux entendent poursuivre la sensibilisation de leurs populations aux impératifs de la transition énergétique et les soutenir en ce sens.* »

Donc, je voulais, en fait, vous entendre sur comment s'articule cette sensibilisation-là, qu'est-ce qui s'est fait, qu'est-ce qui est prévu être fait par rapport à ça.

2660

M. BRUNO PARADIS :

2665

Je vous dirais, ça se fait à différents niveaux. D'un point de vue au niveau, peut-être, des MRC, il y a de plus en plus de discussions face... je ne vous cacherai pas que c'est un milieu qui est assez conservateur, le milieu municipal, et puis je pense que de prendre acte de la situation environnementale actuelle, des changements climatiques, est quelque chose qui est relativement nouveau.

2670

Il y en avait certains, comme certains de mes homologues qui l'avaient vu venir depuis longtemps, mais auprès, moi, de mes collègues maires, mairesses, disons que c'est un dossier qu'ils apprennent beaucoup. Il y a encore quelques années qu'on leur mentionnait qu'il faisait plus chaud, puis que c'était des changements climatiques. Ils nous disaient : « Oui, mais en 1972, il a fait chaud comme ça. » Mais là, avec les différents épisodes d'érosion côtière, entre autres chez nous, je pense que les gens prennent conscience de ce qui s'en vient, ce qui nous pend un peu au bout du nez.

2675

Donc, il y a une sensibilisation qui se fait auprès des élus, qui vont prendre des décisions qui vont être importantes pendant les 10, 15, 20 prochaines années, qui se fait au niveau des MRC.

2680

Autre chose : on regarde pour mettre en place des ateliers de sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles. Je pense que ça va être extrêmement important qu'eux aussi, parce que je vous dirais que des fois, les parents, oui, on peut les sensibiliser de différentes manières, mais souvent, ça passe plus facilement par les enfants pour des... en fait, pour leur démontrer qu'il va falloir changer nos habitudes de vie.

2685

Je pense qu'au Québec, on a été très chanceux : l'eau est abondante, l'électricité aussi, mais reste qu'on est rendu dans une mondialisation qui fait en sorte qu'on doit faire des choix plus judicieux comme société, puis je pense qu'en passant à travers les enfants, c'est une façon, une belle porte d'entrée pour venir à la fois, disons, sensibiliser une future génération, mais aussi sensibiliser les parents de ces enfants-là.

2690

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Dernier élément, peut-être.

2695

M. BRUNO PARADIS :

Oui.

2700

LA PRÉSIDENTE :

Concernant le paysage, vous mentionnez que la Table est consciente que certains groupes de la population sont inquiets des impacts par rapport au paysage.

2705

M. BRUNO PARADIS :

Oui.

2710

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait qu'on était curieux d'en savoir un peu plus sur ce qui a été apporté à votre attention concernant les impacts éventuels du projet sur les paysages.

2715

M. BRUNO PARADIS :

Bien, on a eu les questionnements. Dans la Mitis, on a plusieurs parcs éoliens qui ont eu plusieurs années, qui ont été mis en place il y a plusieurs années. Je dirais que c'est un peu ce que je vous mentionnais : c'est le moindre mal qu'on essaie de trouver.

2720

On ne pourra pas arriver dans un monde où on a des éoliennes, mais elles sont partout ailleurs. T'sais, il y a un endroit où il faudra les installer, comme un site d'enfouissement doit être installé, comme un barrage hydroélectrique doit être installé.

2725

Ça fait que je pense qu'il faut minimiser les impacts, et il y avait eu une étude qui avait été faite sur les paysages par un ruraliste il y a une quinzaine d'années, 15, 20 ans, à mon avis, qui, je pense, aiguillé les décisions au Bas-Saint-Laurent. Je pense qu'on était précurseur à l'époque, quand la région a fait ce rapport-là. On s'en est toujours inspiré pour, disons, faire des choix au niveau de l'installation des éoliennes.

2730

Ultimement, c'est sûr qu'il va y avoir des impacts, c'est, pour moi, c'est là où on est à la recherche du moindre mal. Ça implique qu'il y ait des gens qui, malheureusement, vont avoir peut-être des impacts visuels sur leur territoire.

2735 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.
– Madame St-Michel.

2740 **LA COMMISSAIRE :**

C'est beau, merci.

2745 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

LA COMMISSAIRE :

2750 Merci beaucoup.

M. BRUNO PARADIS :

Merci à vous.

2755

**M. JEAN-FRANÇOIS THÉRIAULT (rectification)
ÉNERGIE ÉOLIENNE PPAW S.E.C. – INITIATEUR DU PROJET**

2760 **LA PRÉSIDENTE :**

J'invite maintenant Jean-François Thériault à l'avant.

M. JEAN-FRANÇOIS THÉRIAULT :

2765 Oui, bonjour, madame la Commissaire, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2770 Bonjour.

LA COMMISSAIRE :

Bonjour.

2775 **M. JEAN-FRANÇOIS THÉRIAULT :**

Je vais juste rectifier un fait suite à l'intervention de monsieur Dominique Pépin-Guay.

2780 Donc, je suis directeur général de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Je suis aussi secrétaire de la Régie intermunicipale de l'Énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et secrétaire de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent.

Puis monsieur Pépin-Guay mentionnait que le total des emprunts municipaux était de 2 G\$ qui a été fait sans consultation publique pour deux projets totalisant 487 mégawatts.

2785 Je voudrais juste rectifier que pour l'appel d'offres 2021 duquel émane le projet PPAW, les règlements d'emprunt, les quatre règlements d'emprunt de la Régie intermunicipale du Bas-Saint-Laurent, de la Régie intermunicipale de la Gaspésie, de la MRC de L'Islet et de la MRC de Montmagny totalisent plutôt 416 066 000... bien, 416,66 millions. Et donc, duquel émanent quatre
2790 projets pour 922 mégawatts, dont le projet PPAW fait partie, pour 349,8 mégawatts.

Si on se réfère à l'ensemble des règlements d'emprunt, toutefois, pour l'appel d'offres 2021 et 2023, donc l'appel d'offres 2023 a nécessité quatre règlements d'emprunt totalisant 312,93 millions,

2795

pour un total d'emprunt, pour les deux appels d'offres pour les quatre membres de l'Alliance, pour 729,59 millions.

2800

L'ensemble de cette information-là est disponible sur le site Web de l'Alliance, sur le rapport annuel, le rapport d'activités 2023 de l'Alliance, que vous trouverez dans la section « *Actualités de l'Alliance* ».

C'est tout. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2805

Merci, monsieur Thériault, pour ces rectifications.

LA COMMISSAIRE :

2810

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2815

Je fais un petit regard vers mes collègues. On m'indique qu'il n'y a plus d'inscription au registre.

Donc, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk.

2820

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances, disponibles dans une semaine, au bureau et sur le site Web du BAPE, en plus des centres de consultation de Pohénégamook et de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Je mentionne que les webdiffusions des séances publiques sont disponibles sur le site Web et la page Facebook du BAPE.

2825 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 31 juillet prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission.

2830 La commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 10 octobre prochain. Le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

2835 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports, donc du rapport du BAPE et du rapport du Ministère, que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

2840 Nous tenons à remercier les personnes qui se sont intéressées à nos travaux, qui y ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire, un commentaire, ou qui se sont exprimées en séance publique.

2845 Vous avez permis à la commission de mieux comprendre vos préoccupations, ainsi que la façon dont le projet pourrait s'intégrer dans votre milieu. Nous remercions également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique.

2850 Merci à ma collègue, Linda St-Michel, et à l'équipe de la commission d'enquête. Finalement merci à toutes les personnes du BAPE à distance qui ont rendu possible la réalisation de cette audience publique, à Méga Scène pour la sonorisation, ainsi qu'à madame Marie-Claire Pinet pour le travail de sténotypie.

Je vous remercie et je vous souhaite une belle fin de journée.

LA COMMISSAIRE :

2855
Merci, tout le monde.

2860 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers
numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé
d'enregistrement alors utilisé.

ET J'AI SIGNÉ :

2865 

Marie-Claire Pinet, s.o.